

Le faible revenu au Canada de 2000 à 2002 selon la mesure du panier de consommation

Ressources humaines et Développement social Canada

juin 2006

SP-628-05-06F
(also available in English)

Papier

ISBN : 0-662-71883-6

N° de cat. : HS28-49/2006F

PDF

ISBN : 0-662-71884-4

N° de cat. : HS28-49/2006F-PDF

Table des matières

Faits saillants	1
I. Contexte.....	3
II. Définition de la mesure du panier de consommation	5
III. Résultats	9
IV. Accent mis sur les travailleurs à faible revenu	15
V. Accent mis sur les autres groupes à risque élevé.....	21
VI. En résumé.....	27
Annexe A.....	53
Annexe B	65
Annexe C.....	67
Annexe D.....	69
Annexe E	71
Annexe F	75
Annexe G.....	77

Liste des tableaux

Tableau 1a	Incidence du faible revenu : MPC Familles en âge de travailler (PSE : 18 à 64), selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré.....	16
Tableau 1b	Incidence du faible revenu : MPC Enfants de moins de 18 ans dans des familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE.....	16
Tableau 2a	Ampleur du faible revenu en % : MPC Familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE	19
Tableau 2b	Ampleur du faible revenu en % : MPC Enfants dans des familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/ le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE	19
Tableau 3a	Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2002 : MPC PSE en 2000, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré	20
Tableau 3b	Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2002 : MPC Enfants de <16 ans en 2000, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE en 2000.....	20
Tableau 4a	Incidence du faible revenu : MPC Familles en âge de travailler, selon l'appartenance à un groupe à risque élevé du PSE.....	22
Tableau 4b	Incidence du faible revenu : MPC Enfants vivant dans une famille en âge de travailler, selon l'appartenance à un groupe à risque élevé du PSE	22
Tableau 5a	Ampleur du faible revenu en % : MPC PSE de 18 à 64 ans, selon l'appartenance à un groupe à risque élevé	23
Tableau 5b	Ampleur du faible revenu : MPC Enfants vivant dans des familles dont le PSE est âgé de 18 à 64 ans, selon l'appartenance à un groupe à risque élevé	24
Tableau 6a	Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2002 : MPC PSE selon l'appartenance à un groupe à risque élevé en 2000	25
Tableau 6b	Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2002 : MPC Enfants de <16 ans en 2000, selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé	25
Tableau 7	Incidence du faible revenu : différents groupes, Canada Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	30
Tableau 8a	Incidence du faible revenu : différents groupes, Terre-Neuve-et-Labrador Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	31
Tableau 8b	Incidence du faible revenu, différents groupes : Île du Prince Édouard Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	32

Tableau 8c	Incidence du faible revenu : différents groupes, Nouvelle-Écosse Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	33
Tableau 8d	Incidence du faible revenu : différents groupes, Nouveau-Brunswick Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	34
Tableau 8e	Incidence du faible revenu : différents groupes, Québec Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	35
Tableau 8f	Incidence du faible revenu : différents groupes, Ontario Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	36
Tableau 8g	Incidence du faible revenu : différents groupes, Manitoba Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	37
Tableau 8h	Incidence du faible revenu : différents groupes, Saskatchewan Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	38
Tableau 8i	Incidence du faible revenu : différents groupes, Alberta Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	39
Tableau 8j	Incidence du faible revenu : différents groupes, Colombie-Britannique Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	40
Tableau 9	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Canada Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	41
Tableau 10a	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Terre-Neuve-et-Labrador Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	42
Tableau 10b	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Île du Prince Édouard Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	43
Tableau 10c	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Nouvelle-Écosse Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	44
Tableau 10d	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Nouveau-Brunswick Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	45
Tableau 10e	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Québec Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	46
Tableau 10f	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Ontario Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	47

Tableau 10g	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Manitoba Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	48
Tableau 10h	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Saskatchewan Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	49
Tableau 10i	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Alberta Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	50
Tableau 10j	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Colombie-Britannique Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002	51

Liste des graphiques

Graphique 1	Tendances de l'incidence du faible revenu de 2000 à 2002, selon la MPC et les SFR-API.....	9
Graphique 2	Tendances de l'incidence du faible revenu chez les enfants et les personnes âgées selon la MPC : 2000 à 2002	10
Graphique 3	Comparaison de l'ampleur du faible revenu en 2002 selon la MPC et les SFR-API.....	12
Graphique 4	Comparaison de la persistance du faible revenu au Canada entre 2000 et 2002 selon la MPC et les SFR-API	14
Graphique 5	Répartition (%) en 2002 des familles non âgées selon la situation d'emploi du PSE	16
Graphique 6	Répartition (%) en 2002 de toutes les familles à faible revenu en âge de travailler (MPC) selon la situation d'emploi du PSE.....	17
Graphique 7	Répartition (%) en 2002 de tous les enfants de moins de 18 ans vivant dans des familles en âge de travailler selon la situation d'emploi du PSE	18
Graphique 8	Répartition (%) en 2002 des enfants à faible revenu vivant dans des familles en âge de travailler selon la situation d'emploi du PSE	18

Faits saillants

- La mesure du panier de consommation (MPC) est un outil de mesure du faible revenu mis au point récemment et qui est fondé sur le coût d'un panier de biens et de services précis. Nous disposons désormais de trois années de données recueillies à l'aide de cette mesure. Par conséquent, il est possible de présenter dans ce rapport une analyse de la persistance du faible revenu chez différents groupes durant la période allant de 2000 à 2002.
- De 2000 à 2002, l'incidence du faible revenu a chuté de 14,8 % à 13,7 % selon la MPC.
- L'incidence du faible revenu chez les familles dirigées par une personne ayant cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré durant année — la définition de « famille de travailleurs à faible revenu » utilisée dans le présent rapport — a également diminué durant cette période, passant de 8,4 % à 7,0 %. Toutefois, ces familles représentaient toujours près de 30 % des familles à faible revenu en âge de travailler et comptaient un peu plus de 40 % des enfants à faible revenu.
- Chez les adultes en âge de travailler, cinq groupes sociodémographiques ont été identifiés comme particulièrement à risque de connaître une situation de faible revenu persistant : les chefs de familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 18 ans; les personnes seules de 45 à 64 ans; les personnes ayant une incapacité physique ou mentale limitant le travail; les personnes ayant immigré au Canada dans les dix dernières années; et les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. La situation de faible revenu de deux de ces groupes — les personnes seules de 45 à 64 ans et les personnes ayant une incapacité limitant le travail — s'est améliorée de manière significative entre 2000 et 2002. Dans le cas des trois autres groupes, les changements n'étaient pas statistiquement significatifs.
- En 2002, l'incidence du faible revenu, telle que mesurée par la MPC, était supérieure (13,7 %) à celle observée à l'aide des seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) de Statistique Canada (11,6 %).
- L'écart entre les seuils de faible revenu de la MPC et les SFR-API n'explique pas cette différence; celle-ci s'explique plutôt par la définition plus stricte que la MPC donne du revenu disponible des familles.
- Le pourcentage d'enfants et d'adultes à faible revenu vivant dans des familles où le principal soutien économique (PSE) a cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré est beaucoup plus élevé selon la MPC que selon les SFR-API, parce que les dépenses en services de garde ainsi que d'autres dépenses liées au travail sont déduites du revenu brut de la famille avant que celui-ci soit comparé aux seuils de faible revenu.
- La distribution géographique de la population à faible revenu diffère également lorsque l'on utilise la MPC plutôt que les SFR-API. Avec la MPC, une part moins élevée de la population à faible revenu se retrouve dans les grands centres urbains et une part plus importante, dans des régions rurales.

I. Contexte

La mesure du panier de consommation (MPC) est une nouvelle mesure du faible revenu. Le premier rapport présentant des statistiques fondées sur cette mesure a été rendu public en mai 2003 et il couvrait l'année 2000. Des données découlant de cette mesure ont été recueillies de façon ininterrompue depuis 2000. Ce deuxième rapport présente de nouveaux résultats pour les années 2001 et 2002 et met à jour les résultats de l'année 2000 afin de tenir compte des révisions importantes apportées par Statistique Canada, en mai 2005, à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (l'EDTR) et aux seuils de faible revenu s'appliquant de 1990 à 2002¹.

La MPC a été élaborée par le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social, en réponse à une demande faite en 1997 par les ministres responsables des services sociaux pour le fédéral, les provinces et les territoires.

L'élaboration du contenu de la MPC a été un processus complexe et rigoureux qui a demandé d'importantes consultations à l'échelle nationale et dans plusieurs provinces. De nombreux intervenants ont pris part à l'élaboration de ce contenu, notamment des ministères, des spécialistes du milieu universitaire, des organisations non gouvernementales, des organismes consultatifs ainsi que Statistique Canada.

Statistique Canada recueille, pour le compte de Ressources humaines et Développement social Canada, les données sur le coût des biens et services qui composent le panier afin de calculer les seuils pour 19 collectivités précises et 29 catégories de collectivité (selon la taille), dans les 10 provinces².

La section II du rapport fait une brève description de la mesure du panier de consommation, et la section III présente un aperçu de l'incidence³, de l'ampleur⁴ et de

¹ Pour une discussion exhaustive sur ces révisions et leur incidence sur les statistiques relatives au faible revenu, voir *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2003*, par Heather Lathe; n° 75F002MIE au catalogue, n° 009, juillet 2005.

² Les données sur le revenu contenues dans ce rapport proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada qui, à l'heure à actuelle, n'est pas administrée au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Par conséquent, Statistique Canada n'est actuellement pas en mesure de fournir des estimations fiables du revenu des habitants ou des composantes du panier de consommation de la MPC dans ces territoires. Il n'est donc pas possible de produire des données les concernant. Des travaux sont en cours à Statistique Canada et dans d'autres ministères fédéraux pour saisir des données fiables sur le revenu et les prix au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

³ Pour toutes les mesures du faible revenu, l'incidence du faible revenu est le pourcentage de la population vivant dans des familles économiques (familles d'au moins deux personnes et personnes seules) dont le revenu total brut ou le revenu disponible est inférieur aux seuils de faible revenu calculés à l'aide de cette mesure.

⁴ L'ampleur du faible revenu est l'écart en pourcentage entre un seuil de faible revenu quelconque et le revenu réel d'une famille d'au moins deux personnes ou d'une personne seule ayant un revenu inférieur au seuil calculé pour cette famille. Pour en savoir plus sur l'ampleur du faible revenu, consultez la section II du présent rapport, intitulée « Le faible revenu calculé selon la mesure du panier de consommation ».

la persistance⁵ du faible revenu au Canada, fondés sur cette mesure, pour la période de 2000 à 2002.

Le rapport offre pour la première fois la possibilité d'examiner les tendances au fil du temps et la persistance du faible revenu selon la MPC puisque nous disposons maintenant de données pour plusieurs années.

Les sections IV et V du rapport accordent une attention particulière aux Canadiens en âge de travailler et à leurs enfants. La section IV présente des données sur ces groupes selon la situation d'étudiant à plein temps et le nombre d'heures travaillées annuellement par le principal soutien économique de la famille et la section V, selon l'appartenance aux cinq groupes définis dans des études antérieures comme étant les plus à risque de vivre une situation de faible revenu persistant. Les résultats obtenus par la MPC sont comparés à ceux obtenus par l'utilisation des SFR-API.

Les méthodes utilisées pour mesurer le faible revenu entrent dans deux grandes catégories. La première est basée sur le coût d'une quantité et d'une qualité précises de biens et de services. La deuxième façon de procéder consiste à déterminer le nombre et la proportion de personnes et de familles dont le revenu est inférieur à un pourcentage fixe du niveau de revenu moyen ou médian⁶ des familles de mêmes taille et composition. On l'appelle la « méthode relative », et la mesure de faible revenu de Statistique Canada en est un exemple. Elle est fixée à la moitié du revenu rajusté médian avant ou après impôt. (La section intitulée « Mesure de faible revenu après impôt », à l'annexe A, contient une description plus détaillée de cette mesure).

⁵ On considère que des personnes sont dans une situation de faible revenu persistant lorsque le revenu total de leur famille, pendant un certain nombre d'années, est inférieur aux cumuls des seuils de faible revenu des familles dans lesquelles ces personnes vivent pendant cette même période.

⁶ Le revenu médian d'une population donnée est le niveau de revenu qui partage en deux la population concernée : la moitié ayant un revenu supérieur à ce niveau et l'autre moitié, un revenu inférieur à celui-ci.

II. Définition de la mesure du panier de consommation

1. Le niveau de consommation selon la mesure du panier de consommation

Comme son nom l'indique, la mesure du panier de consommation (MPC) est une mesure fondée sur des biens et des services plutôt qu'une mesure relative du faible revenu. Le coût d'un certain panier de biens et de services est estimé en supposant que tous les articles du panier sont couverts entièrement par les dépenses de la famille. Ce coût serait par exemple moindre dans le cas des familles qui maintiennent une partie ou la totalité de ce niveau de consommation au moyen de services fournis directement par les gouvernements, d'autres institutions ou d'autres familles⁷.

Comme on le décrit plus en détail dans l'annexe A (Méthodologie), les éléments du panier de la MPC visent à représenter un niveau de consommation se rapprochant davantage du niveau de dépenses médian pour la nourriture, les vêtements, les chaussures et le logement que pour les autres catégories de dépenses.

Le but de la MPC est d'offrir une autre perspective sur le faible revenu au Canada, qui vient s'ajouter aux mesures actuelles du faible revenu de Statistique Canada, aux seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) et à la mesure de faible revenu après impôt (MFR-API). Il ne s'agit pas d'un seuil de pauvreté officiel ni d'un critère pour déterminer l'admissibilité aux programmes ou aux services gouvernementaux. En choisissant d'ajouter la MPC aux indicateurs existants du faible revenu, on reconnaît qu'aucun indicateur ne permet à lui seul de répondre à toutes les questions d'intérêt pour l'analyse des politiques dans ce domaine. Ensemble, ces indicateurs permettent de broser un tableau plus exhaustif du faible revenu au Canada.

2. Le faible revenu calculé selon la mesure du panier de consommation

Les statistiques de la mesure du panier de consommation (MPC) présentées dans les tableaux 7 à 10 pour l'ensemble du Canada et les dix provinces sont semblables à celles que publie Statistique Canada dans *Le revenu au Canada*, en se basant sur les SFR-API. Des statistiques sont fournies pour l'ensemble des personnes, par principaux groupes d'âges et par sexe, pour l'ensemble des familles économiques et pour plusieurs types de famille économique de deux personnes ou plus et les personnes seules (les adultes ne vivant avec aucune personne apparentée). Dans le cas des personnes vivant dans une

⁷ Les logements et la nourriture subventionnés selon le revenu, les vêtements ou les services de transport fournis par des œuvres de bienfaisance, des membres de la famille ou des amis sont des exemples de ce genre de services.

famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC, l'ampleur du faible revenu est également présentée; il s'agit de la différence entre leur revenu disponible et le seuil de faible revenu exprimée en pourcentage de ce seuil⁸. Les tableaux comparent les résultats obtenus à l'aide de la MPC à ceux qui résultent de l'utilisation des SFR-API.

Les résultats des SFR-API ont été jugés comme étant les plus appropriés aux fins de comparaison avec les résultats de la MPC puisqu'il s'agit dans les deux cas de mesures basées sur le revenu disponible. Toutefois, comme nous le mentionnons plus loin dans le rapport, la MPC repose sur une définition du revenu disponible beaucoup plus stricte que les SFR-API.

3. Le revenu disponible de la MPC et le « panier » de la MPC

La MPC définit une personne à faible revenu comme une personne dont le revenu *disponible* familial est inférieur au coût des biens et services inclus dans le panier de consommation de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. (Les annexes donnent une description détaillée du contenu du panier et du calcul de son coût.)

Le revenu familial disponible selon la MPC représente la somme qui reste du revenu total de la famille après déduction de l'impôt à payer; des charges sociales assumée par les particuliers; des autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat; des pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille; des dépenses non remboursés consacrées à la garde des enfants; et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.

Dans le cas des SFR-API, seul l'impôt sur le revenu payé est déduit du revenu total de la famille avant que celui-ci soit comparé aux seuils de faible revenu appropriés.

Le panier de consommation sur lequel se fonde la MPC comprend des biens et services en quantité et d'une qualité précises relativement à la nourriture, aux vêtements et aux chaussures, au logement et au transport ainsi qu'à d'autres biens et services, tels que des soins personnels, des besoins ménagers, de l'ameublement, un service téléphonique ainsi que des niveaux modestes de matériel de lecture, de loisirs et de divertissement (comme l'abonnement à un journal ou une revue, les frais de participation à des loisirs ou des sports, la location de vidéos, des billets pour assister à des manifestations sportives locales).

⁸ Par exemple, un faible revenu d'une ampleur de 20,0 signifie que la personne vit dans une famille dont le revenu disponible selon la MPC est de 20 % inférieur au seuil de la MPC pour ce type de famille.

4. Les seuils de la MPC

Nous avons mentionné précédemment que les seuils de la MPC représentent simplement le total des coûts des biens et des services qui composent le panier dans différentes collectivités et tailles de collectivité dans les dix provinces, pour la famille de référence de deux adultes et deux enfants.

La MPC est donc plus sensible que les autres mesures du faible revenu aux différences considérables qui existent, d'une région à l'autre, entre les coûts des éléments du panier, plus particulièrement de ceux du logement et du transport (à la fois entre les provinces et à l'intérieur de chacune d'entre elles).

Les seuils de la MPC tiennent également compte du fait que le revenu disponible nécessaire pour atteindre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de consommation dans une collectivité donnée varie selon la taille de la famille et le nombre d'adultes et d'enfants qui la composent. On utilise l'échelle d'équivalence de la mesure de faible revenu de Statistique Canada pour établir les seuils relatifs aux familles dont la taille et la composition diffèrent de celles de la famille de référence (l'annexe A contient une description détaillée de l'échelle d'équivalence). À l'aide de cette échelle, on estime, par exemple, qu'un adulte vivant seul a besoin de la moitié du revenu disponible de la famille de référence (deux adultes et deux enfants) pour atteindre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de la MPC.

L'annexe G contient des estimations du revenu disponible dont la famille de référence de la MPC aurait eu besoin en 2001 et 2002 pour se procurer les éléments du panier de la MPC dans 19 centres urbains précis ainsi que dans 29 autres tailles de collectivité dans les dix provinces. (Les estimations pour l'année 2000 ont été présentées dans le premier rapport de la MPC). En 2002, ce montant variait entre 22 167 \$ dans les collectivités urbaines de 30 000 à 99 999 habitants au Québec et 29 343 \$ dans la région métropolitaine de recensement de Toronto.

En ce qui concerne les SFR-API, une méthode très différente est utilisée pour déterminer les seuils de faible revenu. Dans ce cas, on considère à faible revenu les Canadiens qui vivent dans une famille économique qui doit consacrer à la nourriture, aux vêtements, aux chaussures et au logement une part de son revenu total après impôt de 20 points de pourcentage supérieure à celle qu'y consacre une famille moyenne de même taille, vivant dans une collectivité urbaine ou rurale de même taille. En 1992, la famille moyenne a consacré 43 % de son revenu après impôt à ces trois types de dépenses. Les SFR-API sont donc établis à des niveaux de revenu où une famille consacrerait au moins 63 % de son revenu après impôt à l'achat de nourriture, de vêtements et de chaussures ainsi qu'au logement. Ces niveaux ont été calculés pour l'année 1992 et sont actualisés chaque année pour tenir compte des fluctuations de l'indice des prix à la consommation au Canada. Ils sont de plus rajustés en fonction de cinq tailles différentes de collectivité (région rurales et urbaines de moins de 30 000 habitants; régions urbaines de 30 000 à 99 999; régions urbaines de 100 000 à 499 999 et régions urbaines de 500 000 et plus), et de sept différentes tailles de famille (de un à sept ou plus).

Les SFR-API varient selon la taille de la famille et de la collectivité parce que le coût du logement augmente en général avec la taille de la collectivité et que les familles comptant plus de membres ont besoin de plus de ressources que celles qui en comptent moins. Cependant, les SFR-API ne sont pas rajustés pour tenir compte des différences dans le coût du logement *entre* les collectivités de même taille (qui, selon l'annexe G, sont souvent importantes⁹) et ne prennent pas en considération les différences qui existent d'une région à l'autre dans le coût du transport et d'autres catégories de dépenses.

⁹ À titre d'exemple, en 2002, les coûts annuels d'habitation à Montréal ont été évalués à 7 384 \$ comparativement à 12 497 \$ à Toronto, bien que les deux régions métropolitaines aient une population de plus de 500 000 personnes.

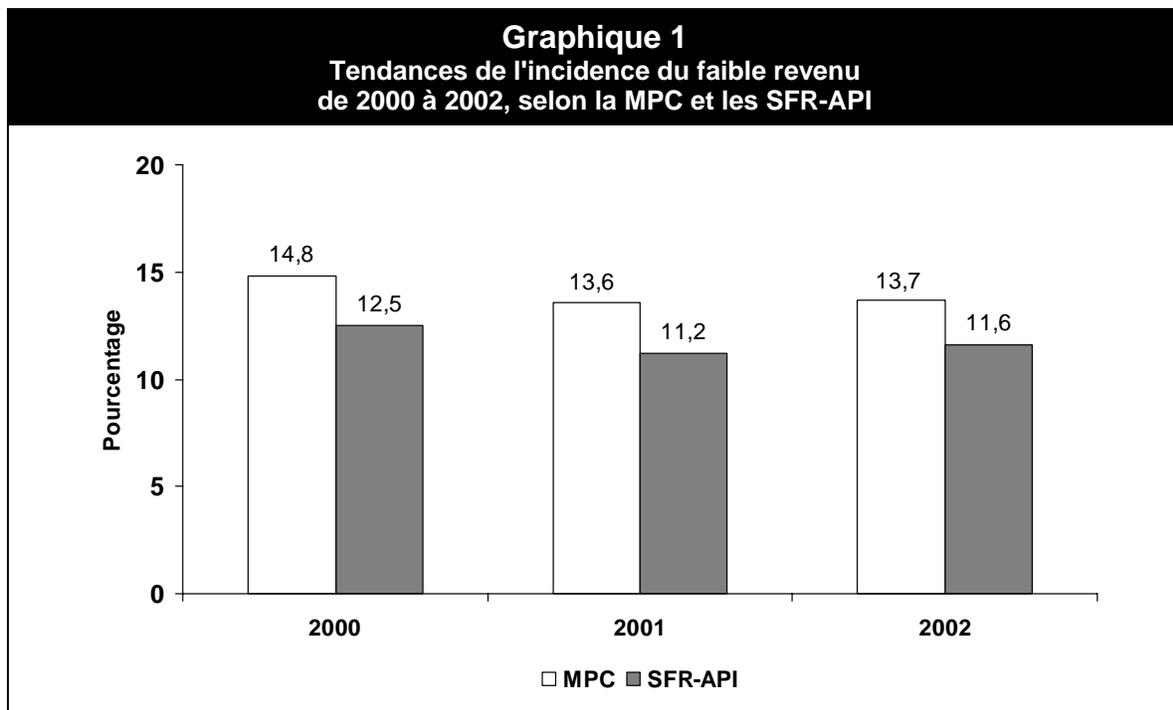
III. Résultats

Comparaisons de l'incidence, de l'ampleur et de la persistance du faible revenu pour la période de 2000 à 2002 selon la MPC et les SFR-API

1. Incidence : 2000 à 2002

Dans ce rapport, l'incidence du faible revenu est le pourcentage de la population vivant dans des familles ayant un revenu disponible inférieur à leur seuil de faible revenu.

Selon la MPC, le taux global de faible revenu pour la population des dix provinces a diminué de 2000 à 2001 puis augmenté légèrement en 2002. Comme le montre le graphique 1, cette tendance est similaire à celle obtenue avec les SFR-API. Cependant, avec les deux mesures, la légère augmentation observée entre 2001 et 2002 n'était pas statistiquement significative¹⁰. Selon la MPC et les SFR-API, cette tendance a touché chacun des trois principaux groupes d'âges (moins de 18 ans, 18 à 64 ans et 65 ans et plus). (Voir le tableau 7.)



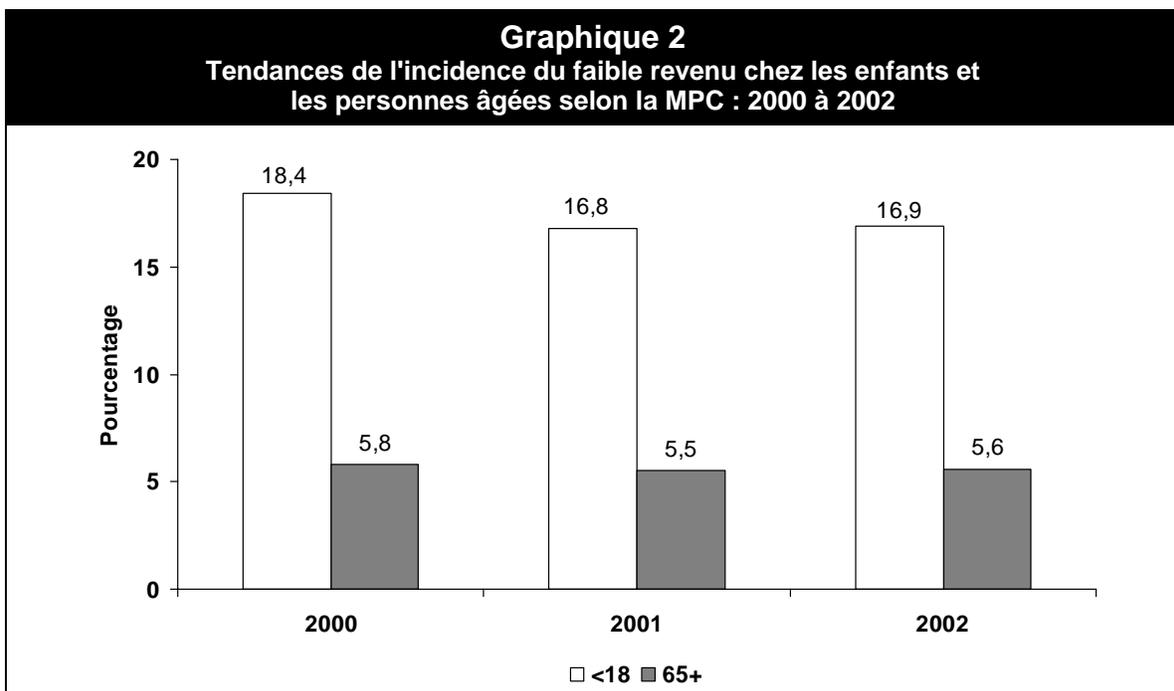
¹⁰ Pour toutes les estimations de ce rapport, des poids bootstrap (c'est-à-dire, appropriés à la taille de l'échantillon visé par l'estimation) ont été utilisés pour calculer l'écart-type et les intervalles de confiance. Lorsqu'il est précisé que la différence entre deux estimations est statistiquement significative, cela signifie que les intervalles de confiance liés à chaque estimation ne se chevauchent pas.

Comme le montre le graphique 1, en 2002, 13,7 % des Canadiens des dix provinces vivaient en situation de faible revenu selon la MPC comparativement à 11,6 % selon les SFR-API. Cette différence est attribuable à la définition plus stricte du revenu disponible utilisée par la MPC. Si l'on avait utilisé la définition du revenu disponible des SFR-API et les seuils de faible revenu de la MPC, l'incidence du faible revenu obtenue à l'aide de la MPC aurait été de 11,4 %.

L'écart entre l'incidence du faible revenu chez les enfants de moins de 18 ans obtenu à l'aide des deux mesures était cependant passablement plus important (voir le tableau 7). Le fait de soustraire du revenu disponible des familles ayant des enfants les dépenses en services de garde avant de les comparer aux seuils de la MPC contribue à ce résultat.

La situation est inversée dans le cas des personnes de 65 ans et plus, bien que les dépenses médicales personnelles, qui sont habituellement plus élevées dans le cas des ménages où le principal soutien économique a 65 ans ou plus, aient été soustraites du revenu disponible avant que celui-ci soit comparé aux seuils de la MPC.

L'effet négatif sur l'incidence du faible revenu des personnes âgées que fait ressortir la MPC est plus que contrebalancé par l'effet de l'échelle d'équivalence de la mesure du faible revenu utilisée pour son calcul. Sauf pour les personnes vivant dans des collectivités rurales et de petites collectivités urbaines, l'échelle d'équivalence de la mesure du faible revenu calcule qu'une plus petite fraction du revenu disponible d'une famille de quatre personnes est nécessaire pour qu'une famille d'une ou de deux personnes ait un niveau de vie similaire à ce qui est calculé par les échelles d'équivalence implicites des SFR-API. Puisque la plupart des personnes âgées vivent dans des familles d'une ou de deux personnes, dans des collectivités urbaines de taille moyenne à grande, leurs seuils de faible revenu et, par conséquent, leurs taux de faible revenu, en comparaison avec ceux de la famille de référence, ont tendance à être plus bas avec la MPC qu'avec les SFR-API.



Les seuils de la MPC sont plus sensibles que les SFR-API aux différences de coûts du logement et du transport entre les régions parce qu'ils tiennent également compte de l'écart entre les coûts de la vie de collectivités de même taille dans différentes provinces. Cependant, dans chaque province, les différences entre les seuils de faible revenu des régions rurales et des collectivités urbaines trop petites pour disposer d'un service de transport en commun et les seuils des grandes collectivités urbaines sont moins importantes qu'avec les SFR-API. Parce qu'il coûte plus cher d'utiliser une voiture usagée que d'acheter un abonnement pour adulte aux transports en commun et de prendre des taxis, et parce que les revenus dans les régions rurales sont habituellement inférieurs à ceux des centres urbains, il en résulte des différences importantes entre les deux mesures au regard de la distribution géographique de la population à faible revenu. En 2002, selon les SFR-API, seulement 6,5 % de la population à faible revenu du Canada vivait dans des régions rurales et 60,3 %, dans les neuf régions métropolitaines de recensement (RMR) ayant une population d'au moins 500 000 habitants. Toutefois, la même année, 13,3 % de la population à faible revenu du Canada vivait dans des régions rurales et seulement 51,3 % dans de grandes RMR, selon la MPC.

2. Ampleur

Dans le cas des familles dont le revenu disponible est inférieur à un seuil de faible revenu, l'ampleur du faible revenu correspond à la différence entre leur revenu disponible et leur seuil de faible revenu exprimé en pourcentage de ce seuil. Par exemple, un faible revenu d'une ampleur de 0,2 signifie que la personne vit dans une famille dont le revenu disponible est de 20 % inférieur au seuil de faible revenu pour ce type de famille.

S'il est important de déterminer quel pourcentage de personnes vivent dans une situation de faible revenu, il est également important de savoir dans quelle mesure le revenu de ces personnes s'éloigne des seuils de faible revenu. L'incidence du faible revenu peut être la même pour deux populations, mais si le revenu d'une de ces populations se situe, en moyenne, juste sous le seuil de faible revenu, tandis que celui de l'autre population ne correspond, en moyenne, qu'à la moitié du seuil de faible revenu, la situation de la première population est définitivement plus avantageuse que celle de la deuxième.

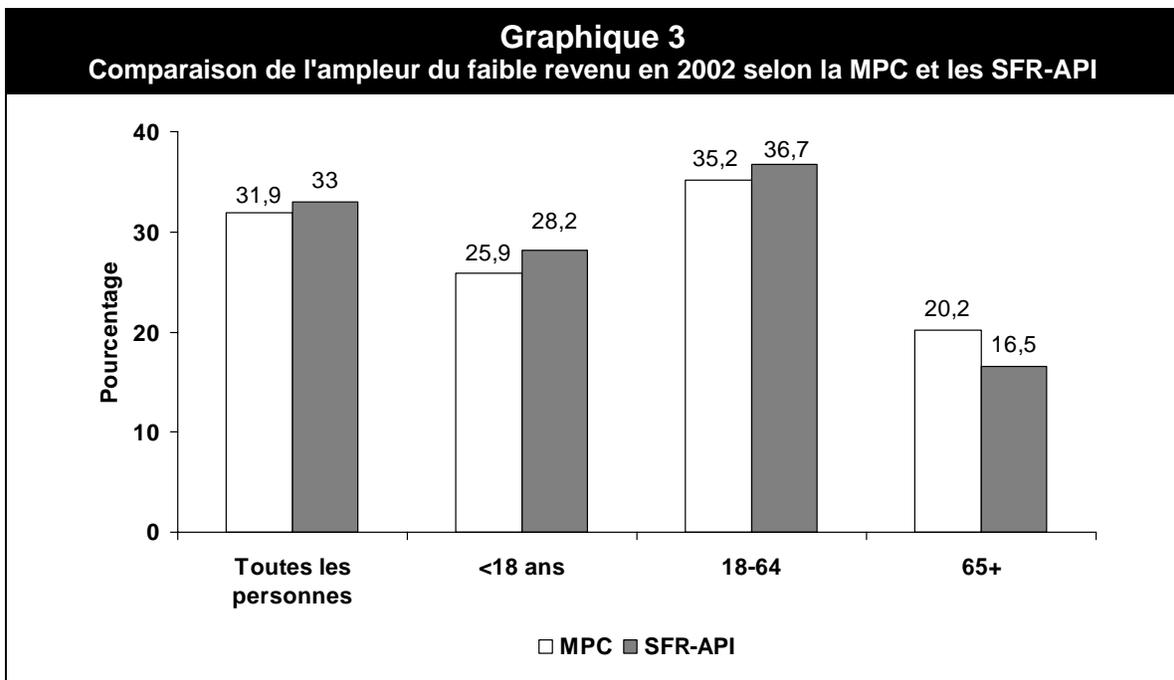
Il ressort du graphique 3 et du tableau 9, que les personnes identifiées comme étant en situation de faible revenu en 2002 selon la MPC vivaient dans des familles dont le revenu disponible s'éloignait moins du seuil de faible revenu que les personnes à faible revenu selon les SFR-API. Cependant, encore une fois, ces différences ne sont pas statistiquement significatives (voir la note de bas de page n° 10). Cette observation s'applique également aux différences entre l'ampleur du faible revenu, selon les deux mesures, chez les enfants et les aînés.

Qui plus est, il est difficile de désagréger les données sur les changements liés à l'ampleur du faible revenu entre deux années particulières. En effet, tous les ans, un nombre important de personnes et de familles économiques se déplacent au-dessous et au-dessus des seuils de faible revenu indépendamment de la mesure utilisée. Par exemple, entre 2001 et 2002, le nombre de personnes faisant partie de familles économiques à faible revenu

selon les SFR-API a connu une augmentation nette de 142 000. Or, simultanément, plus de 1 600 000 personnes sont devenues membres de familles économiques à faible revenu ou les ont quittées.

Le changement de l'ampleur du faible revenu durant cette période était donc le résultat net d'un ensemble de facteurs : 1) Jusqu'où, en deçà du seuil de faible revenu, les personnes qui sont entrées en situation de faible revenu sont-elles tombées?; 2) Dans quelle mesure les personnes qui sont passées au-dessus du seuil de faible revenu étaient-elles près de ce seuil avant de quitter la situation de faible revenu?; 3) Dans quelle mesure le revenu disponible des personnes qui sont demeurées sous les seuils durant les deux années s'est-il rapproché ou éloigné des seuils?

Il est intéressant de souligner que l'ampleur du faible revenu était considérablement moindre pour les aînés à faible revenu (20,2 %) et les enfants (25,9 %) que pour la population en âge de travailler (18 à 64 ans). Cette situation témoigne de la plus grande générosité des programmes de transfert gouvernementaux envers les aînés (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti et Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, p. ex.) et envers les enfants (Prestation fiscale canadienne pour enfants et Supplément de la prestation nationale pour enfants, p. ex.).



3. Persistance

Dans ce rapport, une personne est considérée à faible revenu persistant, selon la MPC, lorsque durant la période de 2000 à 2002, le revenu cumulatif de la famille ou des familles économiques dont elle a fait partie est inférieur à la valeur cumulative des seuils de faible revenu de cette ou de ces familles. La persistance du faible revenu est donc une combinaison de l'incidence, de l'ampleur et de la durée du faible revenu.

Les conséquences négatives de l'expérience du faible revenu, particulièrement pour les enfants, sont susceptibles d'être plus dommageables si la situation dure plus longtemps, d'où l'importance de savoir dans quelle mesure les personnes vivent une situation de faible revenu persistante plutôt que temporaire.

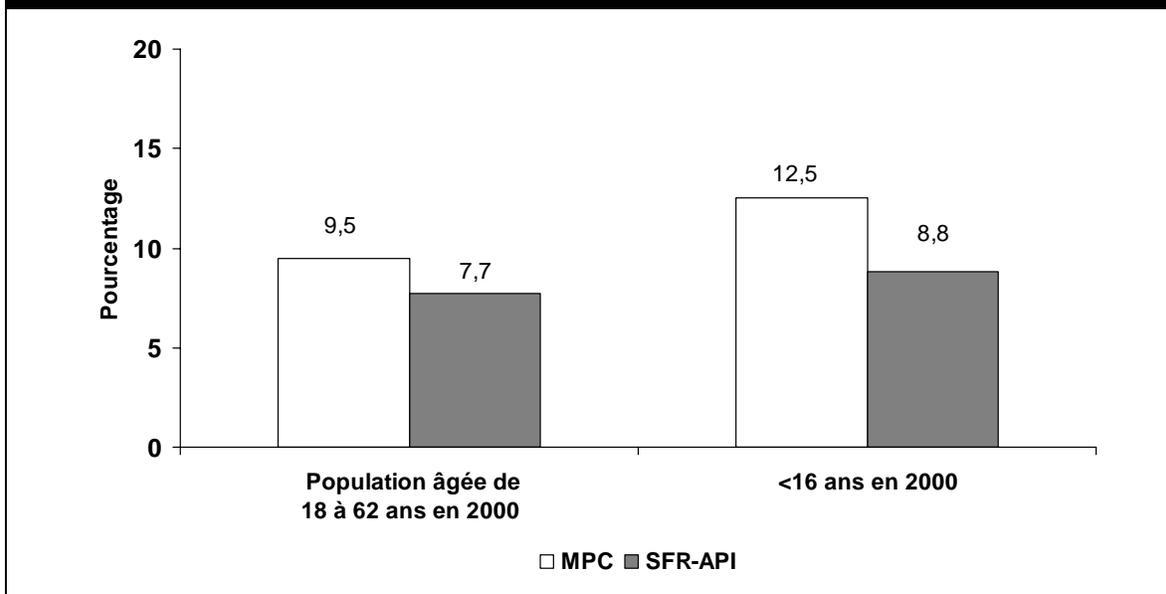
Il est important de comprendre la différence entre le fait de vivre une situation de faible revenu durant une seule année au cours d'une période de plusieurs années consécutives, durant toutes les années de la période et de façon persistante durant la période¹¹. Prenons l'exemple d'une jeune femme qui vivait seule en 2000, avait un revenu disponible de 12 500 \$ et un seuil de faible revenu de 15 000 \$. Elle se marie en 2001 et, comme elle et son conjoint connaissent des épisodes de chômage, leur revenu familial disponible est de 22 000 \$, pour un seuil de faible revenu de 21 000 \$. En 2002, elle a un enfant et cesse de toucher un revenu, mais son conjoint obtient un emploi à plein temps et le revenu familial disponible augmente à 25 000 \$, pour un seuil de faible revenu de 25 500 \$. De 2000 à 2002, le revenu disponible total de cette femme a donc été de 59 500 \$ et le total des seuils de faible revenu pour les familles dont elle faisait partie de 61 500 \$. On considère par conséquent qu'elle a vécu dans une situation de faible revenu persistante durant la période de 2000 à 2002, même si durant la première année de son mariage (2001) le revenu disponible de sa famille était supérieur au seuil de faible revenu.

De toutes les personnes âgées de 18 à 62 ans en 2000, 19 % ont connu une situation de faible revenu, selon la MPC, durant au moins une des trois années visées; toutefois, 9,5 % (la moitié) ont vécu une situation de faible revenu persistant durant cette période. Selon les SFR-API, 15,6 % ont connu le faible revenu durant la même période et 7,7 % ont vécu une situation de faible revenu persistant.

Si l'on examine la situation des enfants de moins de 16 ans vivant dans des familles dont le principal soutien économique était âgé de 18 à 62 ans, 22,8 % ont vécu dans une situation de faible revenu au moins une année entre 2000 et 2002, selon la MPC; alors que 12,5 % seulement (un peu plus de la moitié) d'entre eux ont vécu une situation de faible revenu persistant. Lorsque l'on utilise les SFR-API, 17,3 % ont vécu une année de faible revenu entre 2000 et 2002 et 8,8 %, une situation de faible revenu persistant.

¹¹ Voir les tableaux 3a et 3b du rapport.

Graphique 4
Comparaison de la persistance du faible revenu au Canada
entre 2000 et 2002 selon la MPC et les SFR-API



IV. Accent mis sur les travailleurs à faible revenu

On s'intéresse de plus en plus au Canada à la situation d'un groupe particulier de la population à faible revenu communément appelé les « travailleurs à faible revenu ». Il s'agit de personnes qui vivent dans des familles dont le principal soutien économique¹² (PSE) a cumulé un nombre important d'heures de travail rémunéré durant l'année, mais dont le revenu familial est insuffisant pour surpasser le seuil de faible revenu.

Nous utilisons dans ce rapport une définition de « travailleurs à faible revenu » qui a été récemment proposée¹³ : les individus âgés de 18 à 64 ans, qui ne sont pas des étudiants à temps plein, qui ont travaillé contre rémunération un minimum de 910 heures durant l'année de référence et qui pourtant vivent dans des familles dont le revenu disponible total ne dépasse pas le seuil de faible revenu de la MPC de l'année pour leur collectivité ou taille de collectivité et configuration familiale. La norme de 910 heures ou plus de travail rémunéré durant l'année de référence a été choisie pour définir les « travailleurs » puisque cela correspond à au moins 35 heures de travail par semaine pendant 26 semaines, ce qui représente une participation significative au marché du travail.

La MPC convient bien à l'analyse de la situation des travailleurs à faible revenu puisque sa définition du revenu disponible tient compte des dépenses habituellement engagées lorsque le PSE de la famille accepte un travail rémunéré, y compris l'impôt sur le revenu, la partie des charges sociales assumée par les particuliers, d'autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations au régime d'avantages sociaux de l'employeur, et des dépenses non remboursés consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par une personne dans une profession de santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides, appareils et soutiens pour personnes handicapées.

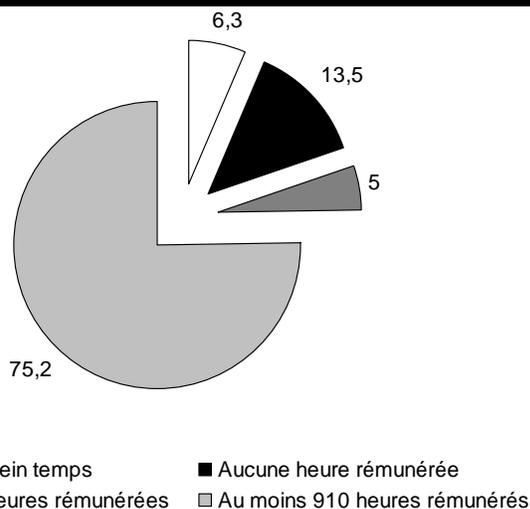
Pour analyser la situation de faible revenu des familles en âge de travailler en fonction de la situation relative à l'emploi du PSE, les familles sont divisées en quatre groupes (voir le graphique 5). En 2002, dans la vaste majorité des familles en âge de travailler¹⁴, le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré. Les familles dont le PSE n'avait pas travaillé contre rémunération, étudiait à plein temps ou avait travaillé contre rémunération de 1 à 909 heures, représentaient des proportions beaucoup moins importantes de l'ensemble des familles.

¹² Le principal soutien économique de la famille est l'adulte qui touche le revenu annuel individuel le plus élevé.

¹³ Voir Dominique Fleury et Myriam Fortin, *Les travailleurs à faible revenu au Canada*, Horizons, volume 7, numéro 2, (décembre 2004), p.51-57.

¹⁴ Parmi les familles dont on connaissait le nombre d'heures de travail et la situation d'étudiant à plein temps en 2002. S'applique à tous les diagrammes à secteurs de la présente section.

Graphique 5
Répartition (%) en 2002 des familles non âgées selon la situation d'emploi du PSE



1. Incidence

En 2002, 18,3 % de toutes les familles économiques dont le PSE était âgé de 18 à 64 ans avaient un revenu disponible inférieur à leur seuil de faible revenu de la MPC (voir le tableau 1a). Toutefois, l'incidence variait de 7,0 % pour les familles dont le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré à 53,7 % pour les familles économiques dont le PSE n'avait pas travaillé contre rémunération.

Tableau 1a
Incidence du faible revenu : MPC
Familles en âge de travailler (PSE : 18 à 64), selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré

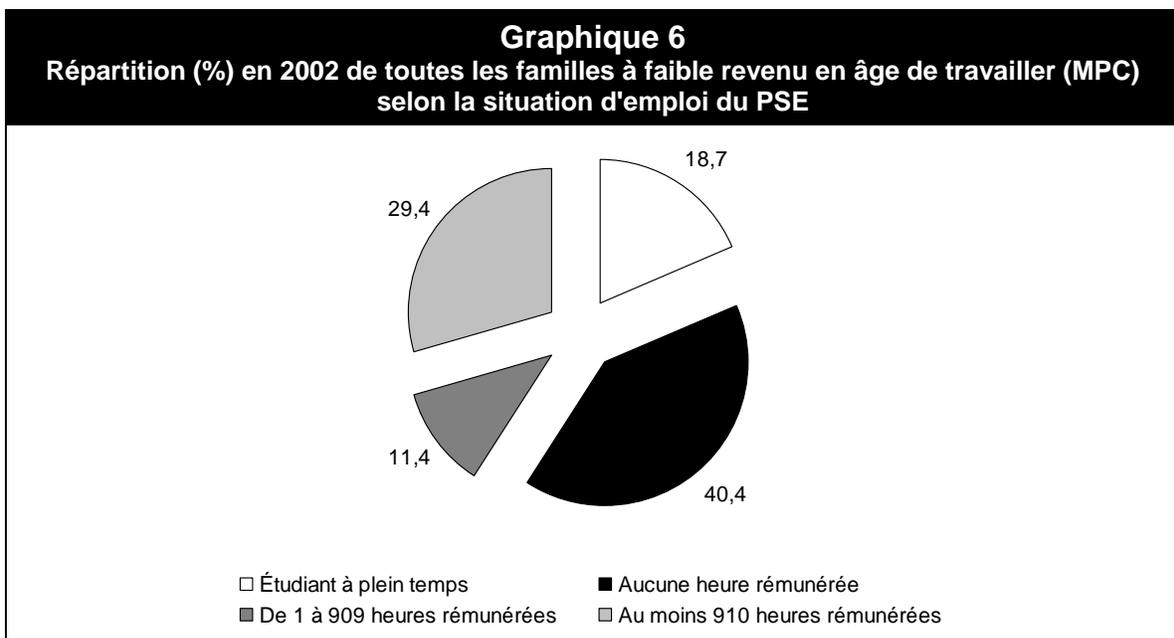
PSE selon la situation d'emploi rémunéré	2000	2001	2002
Tous les PSE de 18 à 64 ans	19,8	18,7	18,3
Étudiant à plein temps	54,1	50,8	52,9
Aucune heure rémunérée	56,7	56,0	53,7
1 à 909 heures rémunérées	42,4	37,1	40,9
Au moins 910 heures rémunérées	8,4	7,7	7,0

Tableau 1b
Incidence du faible revenu : MPC
Enfants de moins de 18 ans dans des familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE

Enfants de moins de 18 ans selon la situation d'emploi rémunéré du PSE	2000	2001	2002
Tous les PSE de 18 à 64 ans	18,2	16,8	16,7
Étudiant à plein temps	53,1	41,4	49,3
Aucune heure rémunérée	73,1	80,2	74,4
1 à 909 heures rémunérées	50,2	44,3	51,8
Au moins 910 heures rémunérées	10,0	8,5	7,9

Les tableaux 1a et 1b nous permettent de constater que l'incidence du faible revenu chez les familles (et les enfants de ces familles) dont le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré était beaucoup moins importante que chez les autres groupes. En outre, l'incidence du faible revenu pour ces familles et leurs enfants a connu une diminution importante entre 2000 et 2002, tandis qu'il n'y a pas eu de changement statistiquement significatif dans l'incidence du faible revenu pour les trois autres groupes.

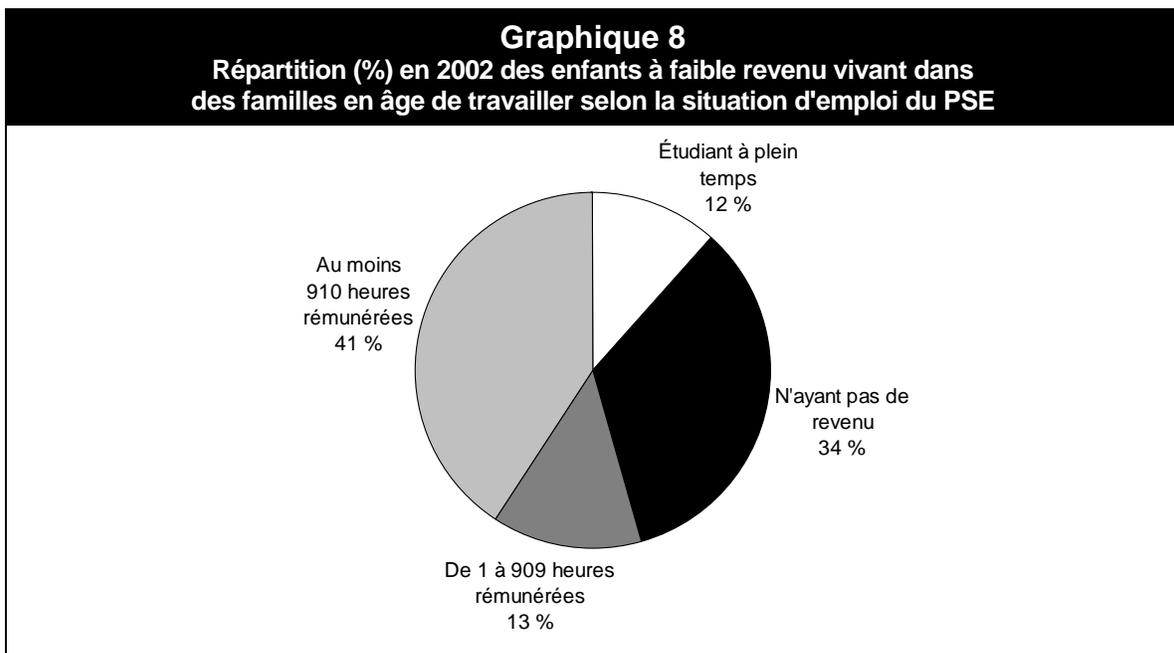
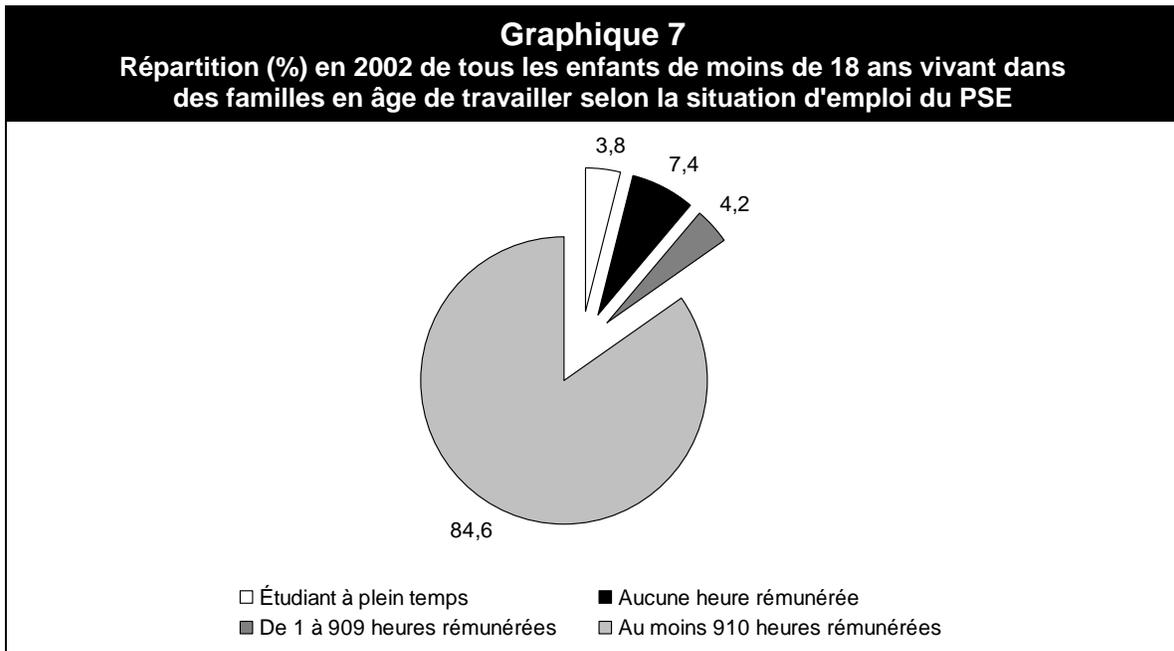
Si le *risque* de faible revenu des familles économiques où le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré était beaucoup plus faible que pour les trois autres types de famille économique, ces familles représentaient une *proportion* importante (29,4 % ou 479 000 familles) de l'ensemble des familles à *faible revenu* en âge de travailler¹⁵ (voir le graphique 6). Cette situation s'explique (voir le graphique 5) par le fait qu'elles constituaient la grande majorité de toutes les familles en âge de travailler.



Une tendance similaire caractérisait les *enfants* vivant dans des familles économiques où le PSE était âgé de 18 à 64 ans. Même si en 2002 le risque de faible revenu était de loin le plus bas pour les enfants vivant dans des familles économiques dont le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré (voir le tableau 1b), il y avait dans ces familles 401 000 enfants, ce qui représentait plus de 40 % de tous les enfants qui vivaient dans des familles à faible revenu en âge de travailler (voir le graphique 8). Cela s'explique par le fait que presque 85 % des enfants vivant dans des familles en âge de travailler comptant

¹⁵ Part de toutes les familles en âge de travailler dont le nombre d'heures de travail rémunéré a été recensé dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2002. La même méthode a été utilisée pour déterminer le pourcentage d'enfants vivant dans des familles de « travailleurs » dans le paragraphe suivant. Les estimations numériques supposent que les familles à faible revenu en âge de travailler dont la situation d'emploi est inconnue étaient divisées selon les mêmes proportions que celles dont la situation d'emploi a pu être définie.

au moins un enfant de moins de 18 ans (5 087 000 sur 6 016 000), le PSE avait travaillé au moins 910 heures contre rémunération (voir le graphique 7)¹⁶.



¹⁶ Le chiffre de 6 016 000 fait référence au nombre d'enfants où la situation d'emploi du PSE peut être déterminée. Au total, il y avait 6 825 000 enfants de moins de 18 ans dans les dix provinces en 2002.

2. Ampleur

Le tableau 2a révèle que l'ampleur du faible revenu chez les familles économiques où le PSE a travaillé contre rémunération au moins 910 heures était également significativement inférieure à celle des autres groupes – 30,3 % en 2002 comparativement à 47,6 % lorsque le PSE étudiait à plein temps; 37,5 % lorsque le PSE n'avait pas d'emploi rémunéré et 36,4 % lorsque le PSE travaillait contre rémunération moins de 910 heures. Selon le tableau 2b, les mêmes tendances s'appliquaient (à ampleur du faible revenu considérablement moindre) aux enfants des quatre groupes.

Tableau 2a
Ampleur du faible revenu en % : MPC
Familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/
le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE

PSE selon la situation d'emploi rémunéré	2000	2001	2002
Tous les PSE de 18 à 64 ans	37,7	36,9	37,0
Étudiant à plein temps	49,0	47,8	47,9
Aucune heure rémunérée	39,1	36,9	37,8
1 à 909 heures rémunérées	35,5	36,6	36,3
Au moins 910 heures rémunérées	30,4	31,4	30,6

Tableau 2b
Ampleur du faible revenu en % : MPC
Enfants dans des familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/
le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE

Enfants de moins de 18 ans selon la situation d'emploi du PSE	2000	2001	2002
Tous les PSE de 18 à 64 ans	25,9	26,9	25,6
Étudiant à plein temps	25,2	28,8	25,2
Aucune heure rémunérée	29,3	32,8	31,6
1 à 909 heures rémunérées	29,2	29,2	26,4
Au moins 910 heures rémunérées	22,3	23,2	20,3

3. Persistance

Les adultes et les enfants vivant dans des familles en âge de travailler dont le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré en 2000 (c.-à-d. celles que l'on décrit souvent comme les familles de *travailleurs à faible revenu*) étaient également moins susceptibles de connaître une situation de faible revenu persistant¹⁷ durant la période de

¹⁷ Dans le cadre d'analyses longitudinales, il est important de déterminer la situation du groupe analysé au début de la période et de suivre les personnes qui le composent tout au long de la période même si leur situation peut changer durant les dernières années de la période à l'étude. Ainsi, lorsque nous examinons la situation de personnes qui ont cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré en 2000 et qui étaient PSE de leur famille économique durant cette année, il ne faut pas perdre de vue qu'il est possible qu'elles aient travaillé moins de 910 heures au cours des années subséquentes ou qu'elles aient cessé d'être PSE de leur famille économique.

2000 à 2002 que les familles dont le PSE n'avait cumulé aucune heure de travail rémunéré en 2000. Notons, au tableau 3a, que seulement 42 % (4,9/11,8) des personnes de ce groupe qui ont vécu une situation de faible revenu durant au moins une des années de la période de référence ont également vécu une situation de faible revenu persistant, comparativement à 77 % (50,6/65,6) de celles qui n'avaient cumulé aucune heure de travail rémunéré en 2000. La différence est encore plus frappante dans le cas des enfants vivant dans ces familles (voir le tableau 3b).

L'incidence du faible revenu persistant entre 2000 et 2002 n'était pas significativement différente entre les familles dont le PSE étudiait à plein temps en 2000 et celles où le PSE travaillait contre rémunération de 1 à 909 heures. Cela s'applique également aux enfants vivant dans ces familles.

Tableau 3a			
Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2002 : MPC			
PSE en 2000, selon la situation d'étudiant à plein temps/ le nombre annuel d'heures de travail rémunéré			
PSE selon la situation d'emploi	Faible revenu au moins 1 an	Faible revenu tous les ans	Faible revenu persistant
Tous les PSE de 18 à 62 ans	21,9	7,6	12,0
Étudiant à plein temps	57,3	19,7	31,6
Aucune heure rémunérée	65,6	38,2	50,6
1 à 909 heures rémunérées	50,3	17,0	25,2
Au moins 910 heures rémunérées	11,8	2,3	4,9

Tableau 3b			
Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2002 : MPC			
Enfants de <16 ans en 2000, selon la situation d'étudiant à plein temps/ le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE en 2000			
Enfants de 16 ans et moins en 2000 selon la situation d'emploi rémunéré du PSE	Faible revenu au moins 1 an	Faible revenu tous les ans	Faible revenu persistant
Tous les PSE de 18 à 62 ans	22,8	7,8	12,5
Étudiant à plein temps	58,5	24,0	39,8
Aucune heure rémunérée	90,6	57,2	78,7
1 à 909 heures rémunérées	57,6	23,2	35,6
Au moins 910 heures rémunérées	14,4	2,8	5,3

V. Accent mis sur les autres groupes à risque élevé

Malgré le nombre élevé de familles à faible revenu en âge de travailler qui participent de façon significative au marché du travail, la section qui précède a fait ressortir à quel point il est important que le PSE d'une famille cumule un nombre suffisant d'heures de travail au cours d'une année pour réduire le risque de connaître à la fois le faible revenu annuel et persistant. Nous examinerons maintenant un certain nombre de groupes sociodémographiques qui ont été désignés dans le cadre d'études antérieures utilisant les SFR-API comme étant tout particulièrement susceptibles de vivre dans une situation de faible revenu persistant¹⁸.

Ces groupes sont constitués de chefs de famille monoparentale ayant au moins un enfant de moins de 18 ans; des personnes seules de 45 à 64 ans; des personnes ayant une incapacité physique ou mentale limitant le travail; des personnes ayant immigré au Canada dans les dix dernières années; des personnes autochtones vivant à l'extérieur des réserves¹⁹. Une famille économique dont le PSE est membre de l'un de ces groupes est considérée à risque élevé²⁰.

1. Incidence

En 2002, selon la MPC, l'incidence du faible revenu pour toutes les familles en âge de travailler était de 18,3 %. Le tableau 4a montre toutefois que l'incidence du faible revenu des familles dont le PSE appartenait à au moins un des groupes à risque élevé s'établissait en moyenne à 32,1 %, soit trois fois le taux de 10,6 % prévalant parmi les familles dont le PSE n'appartenait à aucun de ces groupes.

¹⁸ Voir Michael Hatfield, *Groupes à risque de persistance de faible revenu*, Horizons, volume 7, numéro 2 (décembre 2004) p. 19-26.

¹⁹ Les personnes autochtones vivant dans les réserves sont encore plus susceptibles que celles qui vivent à l'extérieur des réserves de vivre une situation de faible revenu pendant une année particulière ou plusieurs années consécutives. Cependant, les seuils de faible revenu ne sont pas calculés pour les réserves et la base de sondage de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ne les inclut pas.

²⁰ Il faut se rappeler que les familles incluent les personnes seules ainsi que les familles de deux personnes et plus.

Tableau 4a
Incidence du faible revenu : MPC
Familles en âge de travailler, selon l'appartenance à un groupe à risque élevé du PSE

PSE selon l'appartenance à un groupe à risque élevé	2000	2001	2002
Tous les PSE de 18 à 64 ans	19,8	18,7	18,3
Chef de famille monoparentale	38,4	37,3	41,1
Personne seule de 45 à 64 ans	42,2	39,1	35,0
Personne ayant une incapacité limitant le travail	42,5	41,9	36,5
Immigrant récent	31,2	30,8	30,3
Autochtone hors réserve	31,3	30,4	28,1
Membre d'un groupe à risque élevé	35,9	34,4	32,1
Membre d'aucun groupe à risque élevé	12,0	11,4	10,6

Tableau 4b
Incidence du faible revenu : MPC
Enfants vivant dans une famille en âge de travailler,
selon l'appartenance à un groupe à risque élevé du PSE

Enfants de moins de 18 ans, selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé	2000	2001	2002
Tous les enfants (de familles dont le PSE a de 18 à 64 ans)	18,2	16,8	16,7
Chef de famille monoparentale	42,0	39,6	44,4
Personne ayant une incapacité limitant le travail	33,3	32,7	28,7
Immigrant récent	42,0	39,7	30,5
Autochtone hors réserve	32,8	29,5	31,7
Membre d'un groupe à risque élevé	36,4	34,9	32,8
Membre d'aucun groupe à risque élevé	10,2	9,0	8,7

Entre 2000 et 2002, l'incidence du faible revenu (selon la MPC) chez les familles économiques dont le PSE ne faisait partie d'aucun groupe à risque élevé est passé de 12 % à 10,6 %. Dans le cas des familles dont le PSE appartenait à au moins un groupe à risque élevé, l'incidence du faible revenu est passé de 35,9 % à 32,1 %.

Il y a eu, durant cette période, une baisse significative de l'incidence du faible revenu chez deux des cinq groupes de familles économiques à risque élevé : les personnes seules de 45 à 64 ans et les personnes ayant une incapacité limitant le travail. Dans le cas des autres groupes à risque élevé, les variations de l'incidence du faible revenu n'ont pas été statistiquement significatives.

En 2002, 35,9 % de toutes les familles en âge de travailler étaient dirigées par une personne appartenant à un groupe à risque élevé²¹, tandis que dans le cas des familles à faible revenu en âge de travailler, le pourcentage atteignait 62,8. De façon similaire, le PSE de 35 % des familles dirigées par une personne de 18 à 64 ans et comptant au moins un enfant de moins de 18 ans appartenait à un groupe à risque élevé. Toutefois, 67 % des enfants à faible revenu vivaient dans une telle famille.

2. Ampleur

L'ampleur du faible revenu des familles dirigées par une personne appartenant à un groupe à risque élevé et celles dirigées par une personne n'appartenant pas à un tel groupe ou entre les enfants vivant dans de telles familles a connu peu de variation (voir les tableaux 5a et 5b). Parmi les cinq groupes à risque élevé, on retrouve l'ampleur du faible revenu la moins importante chez les familles monoparentales et la plus importante chez les familles dont le PSE est un immigrant récent. Il y a peu d'écart entre l'ampleur du faible revenu chez les enfants selon que le PSE de leur famille appartenait à l'un ou à l'autre des quatre groupes à risque élevé susceptibles d'avoir des enfants.

Tableau 5a			
Ampleur du faible revenu en % : MPC			
PSE de 18 à 64 ans, selon l'appartenance à un groupe à risque élevé			
PSE de 18 à 64 ans, selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé	2000	2001	2002
Tous les PSE de 18 à 64 ans	37,7	36,9	37,0
Chef de famille monoparentale	27,6	27,9	27,9
Personne seule de 45 à 64 ans	42,9	38,7	37,2
Personne ayant une incapacité limitant le travail	35,8	33,1	33,6
Immigrant récent	32,1	34,7	40,8
Autochtone hors réserve	35,1	35,3	36,6
Membre d'un groupe à risque élevé	35,9	34,3	35,0
Membre d'aucun groupe à risque élevé	38,9	40,3	39,6

²¹ On entend par « chef » le PSE.

Tableau 5b
Ampleur du faible revenu : MPC
Enfants vivant dans des familles dont le PSE est âgé de 18 à 64 ans,
selon l'appartenance à un groupe à risque élevé

Enfants de moins de 18 ans, selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé	2000	2001	2002
Tous les enfants de moins de 18 ans – PSE de 18 à 64 ans	25,9	26,9	25,4
Chef de famille monoparentale	26,2	27,7	27,8
Personne ayant une incapacité limitant le travail	27,4	27,6	25,6
Immigrant récent	27,7	31,9	28,8
Autochtone hors réserve	25,5	29,6	27,4
Membre d'un groupe à risque élevé	27,0	28,6	27,2
Membre d'aucun groupe à risque élevé	24,5	26,9	23,0

3. Persistance

Comme le montre le tableau 6a, durant la période de 2000 à 2002, l'incidence du faible revenu persistant était de 12,0 % pour toutes les personnes âgées de 18 à 62 ans qui étaient le PSE de leur famille en 2000. Lorsque ces personnes n'appartenaient pas à un groupe à risque élevé en 2000, l'incidence du faible revenu persistant n'était que de 6,4 %, mais était presque quatre fois plus élevée (24,5 %) lorsqu'elles appartenaient à au moins un de ces groupes. Les PSE des groupes à risque élevé étaient donc encore plus susceptibles de connaître une situation de faible revenu persistant qu'une situation de faible revenu en 2002 par rapport aux personnes qui ne faisaient pas partie d'un groupe à risque élevé. L'incidence du faible revenu persistant parmi les groupes à risque élevé allait de 16,7 % dans le cas des Autochtones hors réserve à 30,2 % dans le cas des personnes ayant une incapacité limitant le travail.

On constate, au tableau 6b, des tendances similaires durant la période de 2000 à 2002 pour les enfants de moins de 16 ans qui vivaient en 2000 dans des familles économiques dont le PSE était membre d'un groupe à risque. Les enfants qui vivaient dans des familles monoparentales en 2000 étaient les plus susceptibles de vivre une situation de faible revenu persistant.

Tableau 6a

**Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2002 : MPC
PSE selon l'appartenance à un groupe à risque élevé en 2000**

PSE selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé en 2000	Faible revenu au moins 1 an	Faible revenu tous les ans	Faible revenu persistant
Tous les PSE de 18 à 62 ans	21,9	7,6	12,0
Chef de famille monoparentale	48,5	18,5	28,9
Personne seule de 45 à 64 ans	41,2	21,9	29,8
Personne ayant une incapacité limitant le travail	46,2	22,7	30,2
Immigrant récent	32,6	12,9	20,1
Autochtone hors réserve	32,4	13,5	16,7
Membre d'un groupe à risque élevé	39,0	17,0	24,5
Membre d'aucun groupe à risque élevé	13,3	3,5	6,4

Tableau 6b

**Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2002 : MPC
Enfants de <16 ans en 2000, selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé**

Enfants de moins de 16 ans en 2000 selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé	Faible revenu au moins 1 an	Faible revenu tous les ans	Faible revenu persistant
Tous les enfants de moins de 16 ans – PSE de 18 à 62 ans	22,8	7,8	12,5
Chef de famille monoparentale	50,9	21,7	30,6
Personne ayant une incapacité limitant le travail	38,3	15,3	22,8
Immigrant récent	39,8	16,5	24,4
Autochtone hors réserve	33,6	14,9	16,3
Membre d'un groupe à risque	41,9	17,4	25,0
Membre d'aucun groupe à risque élevé	14,3	3,9	7,0

VI. En résumé

- Grâce au présent rapport, des données sur les tendances du faible revenu sur une période de trois ans, selon la MPC, sont maintenant disponibles. Ces données permettent l'analyse de séries chronologiques et l'analyse de la persistance du faible revenu à partir de la MPC.
- Le rapport met en évidence deux groupes de la population en âge de travailler : ceux que l'on désigne souvent comme les « travailleurs à faible revenu » et cinq sous-groupes sociodémographiques particulièrement à risque de vivre une situation de faible revenu persistant.
- Si le risque de vivre une situation de faible revenu annuel et persistant est beaucoup moins important pour les familles de « travailleurs » (celles dont le PSE effectuée au moins 910 heures de travail rémunérées par an) que pour les familles dont la participation au marché du travail est plus restreinte. Toutefois, les familles de « travailleurs à faible revenu » représentaient presque 30 % de toutes les familles à faible revenu en âge de travailler en 2002 et plus de 40 % des enfants à faible revenu vivaient dans de telles familles cette année-là.
- Peu importe la mesure du faible revenu utilisée, cinq groupes sociodémographiques sont particulièrement vulnérables au faible revenu persistant. L'incidence du faible revenu de deux de ces cinq groupes (les personnes seules âgées de 45 à 64 ans et les personnes ayant une capacité limitant le travail) s'est sensiblement améliorée entre 2000 et 2002. L'incidence du faible revenu chez les trois autres groupes (les chefs de famille monoparentale avec au moins un enfant de moins de 18 ans, les immigrants récents et les Canadiens autochtones vivant à l'extérieur des réserves) n'a pas connu de changement significatif durant la même période.
- Entre 2000 et 2002, la population à faible revenu était passablement plus importante lorsque identifiée à l'aide de la mesure du panier de consommation par rapport aux seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) de Statistique Canada.
- Cette différence est attribuable à la définition plus stricte du revenu familial disponible qui est comparé aux seuils de faible revenu de la MPC. La MPC soustrait un plus grand nombre d'éléments du revenu brut que les SFR-API.
- Ces déductions additionnelles du revenu brut comptent pour beaucoup dans l'augmentation de l'incidence du faible revenu chez les enfants (étant donné que les déductions incluent les dépenses liées aux services de garde) et chez les familles en âge de travailler qui participent activement au marché du travail (puisque les déductions incluent les charges sociales et les autres retenues salariales obligatoires).
- Parce que des éléments dont le coût varie beaucoup selon la région (tels que le logement et le transport) sont pris en compte par la MPC, cette dernière mesure produit une distribution géographique de la population à faible revenu qui diffère significativement de celle obtenue à partir des SFR-API. Une part beaucoup plus

importante de la population à faible revenu se retrouve donc dans les régions rurales et une part beaucoup moins importante, dans les grands centres urbains.

- Les tendances de l'incidence du faible revenu entre 2000 et 2002 pour l'ensemble des personnes et pour les principaux groupes d'âges étaient similaires pour la MPC et les SFR-API.

Introduction aux tableaux 7 à 10

Statistiques sur l'incidence du faible revenu²²

L'incidence du faible revenu pour l'ensemble des personnes représente le pourcentage de personnes vivant au sein d'une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de la mesure de faible revenu approprié. Ainsi, on compare le revenu de la famille, en utilisant la définition appropriée, au seuil établi correspondant. S'il est inférieur à ce seuil, on considère que la famille et chacun de ses membres vivent sous le seuil de faible revenu.

Statistiques sur l'ampleur du faible revenu

L'ampleur du faible revenu indiquée dans les tableaux 7 à 10 accompagnant ce document représente la mesure, en fraction décimale, dans laquelle le revenu disponible des familles à faible revenu est inférieur au seuil de faible revenu approprié. Par exemple, dans le cas d'une famille dont le revenu disponible est de 20 000 \$ alors que le seuil de la MPC est de 25 000 \$, l'ampleur du faible revenu est de 5 000 \$/25 000 \$, soit 0,20 ou 20 %.

L'ampleur du faible revenu est exprimée en fraction décimale du seuil plutôt qu'en dollars pour permettre la comparaison entre des familles de différentes tailles et compositions²³. Par exemple, une personne seule pour laquelle le seuil de la MPC se situe à 12 000 \$ et dont le revenu disponible est de 7 000 \$ aurait plus de difficulté à se procurer les biens et services du panier de consommation qu'une famille de deux adultes et de deux enfants ayant un revenu disponible de 20 000 \$ par rapport à un seuil de 25 000 \$. Bien que l'écart soit de 5 000 \$ dans les deux cas, l'ampleur du faible revenu est de 0,417 ou 41,7 % dans le premier, tandis qu'elle est de 0,20 ou 20 % dans le deuxième.

²² La lettre F apparaît dans les tableaux dans les cas où la taille de l'échantillon de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) était trop faible pour permettre d'établir une estimation fiable à l'échelle nationale ou provinciale pour un groupe donné.

²³ On trouve dans l'EDTR un petit nombre de cas de familles économiques signalant un revenu après impôt négatif principalement en raison de pertes d'entreprise chez des travailleurs autonomes non constitués en personne morale. Dans ces cas, l'ampleur du faible revenu est calculée après rajustement du revenu de la famille à zéro, ce qui produit une ampleur de 100 %.

Définition des termes

Famille économique : une famille économique consiste en un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption, ou qui vivent en union libre.

Personne seule : une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Dans le présent rapport, le terme famille désigne tant les familles économiques que les personnes seules.

Famille âgée : une famille dans laquelle le principal soutien économique est âgé de 65 ans ou plus.

Famille non âgée : une famille dans laquelle le principal soutien économique est âgé de moins de 65 ans.

Famille en âge de travailler : une famille dans laquelle le principal soutien économique est âgé de 18 à 64 ans.

Couples mariés/conjoints : les couples mariés, y compris les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples de même sexe, où le principal soutien économique est l'une des deux personnes qui forme le couple.

Enfants : le ou les enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) du principal soutien économique âgé(s) de moins de 18 ans.

Famille monoparentale : une famille qui comprend au moins un enfant selon la définition ci-dessus et où seulement un parent est présent. Les familles monoparentales dont le parent est âgé de 65 ans ou plus sont incluses dans les familles âgées.

Personne apparentée : une personne qui est liée au principal soutien économique, par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vit en union libre avec cette personne.

Autre personne apparentée : une personne de la famille économique qui n'est ni le principal soutien économique ni son conjoint ni un de ses enfants de moins de 18 ans.

Tableau 7
Incidence du faible revenu : différents groupes, Canada
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	14,8	13,6	13,7	11,6
Moins de 18 ans	18,4	16,8	16,9	12,2
18 à 64 ans	15,2	14,0	14,1	12,1
65 ans et plus	5,8	5,5	5,6	7,6
Hommes	14,0	13,0	13,2	10,7
Moins de 18 ans	18,2	16,9	17,7	12,7
18 à 64 ans	13,9	12,9	13,0	11,0
65 ans et plus	5,0	5,1	5,3	4,9
Femmes	15,6	14,2	14,1	12,4
Moins de 18 ans	18,7	16,6	15,9	11,8
18 à 64 ans	16,5	15,1	15,2	13,1
65 ans et plus	6,5	5,8	5,9	9,7
Toutes les familles	17,7	16,7	16,3	15,5
Familles économiques 2+	12,0	10,8	11,2	8,6
Familles de personnes âgées	4,7	3,9	4,5	2,9
Couples mariés seulement	2,5	2,8	3,1	1,9
Autres familles de personnes âgées	12,9	8,2	10,0	6,9
Familles non âgées	13,2	11,9	12,3	9,5
Couples mariés seulement	9,7	8,7	9,0	7,1
Familles biparentales avec enfants	11,9	10,6	9,8	6,5
Couples mariés avec autres personnes apparentées	5,8	6,3	7,1	5,0
Familles monoparentales	38,4	37,3	41,1	34,2
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	18,6	17,8	21,8	12,2
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	42,5	41,4	45,6	39,4
Autres familles non âgées	13,2	9,8	12,0	10,8
Personnes seules	29,5	28,7	26,5	29,5
Hommes	28,6	28,4	26,2	27,1
Femmes	30,4	29,1	26,7	32,0
Toutes les personnes seules âgées	12,0	11,6	10,0	19,4
Hommes seuls âgés	14,2	13,9	11,8	15,9
Femmes seules âgées	11,2	10,7	9,4	20,7
Toutes les personnes seules non âgées	35,8	34,8	32,5	33,2
Hommes seuls non âgés	31,0	30,8	28,7	29,0
Femmes seules non âgées	42,3	40,3	37,6	39,0

Tableau 8a
Incidence du faible revenu : différents groupes, Terre-Neuve-et-Labrador
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	23,9	20,3	21,3	11,4
Moins de 18 ans	31,8	25,3	30,5	14,0
18 à 64 ans	22,5	19,8	20,6	12,2
65 ans et plus	16,3	14,1	9,5	2,2
Hommes	23,4	20,7	21,5	11,2
Moins de 18 ans	35,3	29,0	33,3	15,2
18 à 64 ans	21,3	19,4	19,9	11,5
65 ans et plus	F	11,2	7,5	1,7
Femmes	24,3	20,0	21,2	11,6
Moins de 18 ans	28,3	21,5	27,5	12,8
18 à 64 ans	23,8	20,2	21,2	13,0
65 ans et plus	20,6	16,5	11,1	2,6
Toutes les familles	26,9	23,8	24,1	15,2
Familles économiques 2+	20,7	17,6	17,0	8,5
Familles de personnes âgées	F	15,3	7,7	1,3
Couples mariés seulement	F	9,7	6,3	1,8
Autres familles de personnes âgées	F	29,7	F	F
Familles non âgées	21,8	17,9	18,6	9,8
Couples mariés seulement	17,2	14,5	13,6	8,9
Familles biparentales avec enfants	20,4	18,1	21,0	7,3
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	8,1	8,9	4,3
Familles monoparentales	61,6	46,8	49,6	38,0
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	63,9	48,8	53,1	40,7
Autres familles non âgées	F	19,1	13,4	F
Personnes seules	47,8	44,7	47,0	38,4
Hommes	43,0	43,8	44,8	39,4
Femmes	52,7	45,6	48,8	37,6
Toutes les personnes seules âgées	42,9	31,7	24,4	6,8
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	50,6	36,5	28,8	9,3
Toutes les personnes seules non âgées	50,1	50,8	55,4	50,1
Hommes seuls non âgés	47,3	48,9	51,1	47,0
Femmes seules non âgées	54,7	53,6	60,0	53,5

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8b
Incidence du faible revenu, différents groupes : Île du Prince Édouard
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	16,1	15,4	13,0	7,3
Moins de 18 ans	19,5	17,8	14,9	7,1
18 à 64 ans	15,9	15,7	12,8	7,8
65 ans et plus	10,3	9,4	10,7	5,8
Hommes	15,1	14,2	12,8	6,7
Moins de 18 ans	21,1	17,7	17,4	7,2
18 à 64 ans	14,6	14,6	11,3	6,6
65 ans et plus	F	4,7	10,6	6,0
Femmes	17,0	16,5	13,2	8,0
Moins de 18 ans	18,0	17,8	12,1	6,9
18 à 64 ans	17,1	16,8	14,1	8,9
65 ans et plus	F	13,1	10,7	5,6
Toutes les familles	19,3	19,0	16,4	F
Familles économiques 2+	13,1	13,3	10,2	5,0
Familles de personnes âgées	F	8,9	9,3	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	27,3	F	F
Familles non âgées	13,7	14,2	10,4	5,2
Couples mariés seulement	F	12,2	7,6	5,4
Familles biparentales avec enfants	14,1	12,6	9,9	4,2
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	F	46,1	28,3	17,6
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	F	47,7	31,0	18,2
Autres familles non âgées	F	F	F	F
Personnes seules	35,2	33,5	32,0	27,2
Hommes	29,1	30,8	31,6	28,8
Femmes	40,7	35,8	32,2	26,1
Toutes les personnes seules âgées	F	20,0	23,2	14,2
Hommes seuls âgés	F	F	29,0	F
Femmes seules âgées	F	22,8	21,1	13,3
Toutes les personnes seules non âgées	41,2	39,7	37,0	34,7
Hommes seuls non âgés	33,0	34,6	32,5	32,5
Femmes seules non âgées	53,4	46,2	41,7	36,9

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8c
Incidence du faible revenu : différents groupes, Nouvelle-Écosse
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	17,4	17,4	16,4	9,9
Moins de 18 ans	21,5	23,8	24,5	12,7
18 à 64 ans	17,1	16,9	15,6	10,2
65 ans et plus	11,5	9,8	7,3	4,1
Hommes	16,3	16,7	16,0	9,9
Moins de 18 ans	22,7	23,8	23,8	13,8
18 à 64 ans	15,3	15,9	15,0	10,0
65 ans et plus	8,9	7,7	6,7	2,2
Femmes	18,4	18,1	16,8	9,9
Moins de 18 ans	20,2	23,8	25,3	11,4
18 à 64 ans	18,9	17,8	16,2	10,5
65 ans et plus	13,6	11,5	7,8	5,6
Toutes les familles	20,8	20,9	19,2	13,6
Familles économiques 2+	14,2	13,9	13,8	7,5
Familles de personnes âgées	10,7	8,0	6,7	2,3
Couples mariés seulement	F	5,5	3,0	0,5
Autres familles de personnes âgées	F	15,0	17,0	F
Familles non âgées	14,8	15,0	15,1	8,5
Couples mariés seulement	13,3	12,3	8,1	4,1
Familles biparentales avec enfants	13,4	14,9	12,7	5,5
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	3,2	2,9	1,0
Familles monoparentales	46,1	47,8	58,0	38,6
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	50,1	50,4	58,0	35,0
Autres familles non âgées	F	11,1	21,4	16,0
Personnes seules	35,5	35,8	30,5	26,4
Hommes	32,3	36,0	33,4	28,1
Femmes	37,8	35,7	28,0	24,8
Toutes les personnes seules âgées	21,1	20,0	14,9	9,9
Hommes seuls âgés	F	14,3	16,8	F
Femmes seules âgées	23,8	21,8	14,2	10,5
Toutes les personnes seules non âgées	42,0	43,1	37,5	33,7
Hommes seuls non âgés	36,9	40,6	37,0	32,3
Femmes seules non âgées	46,9	45,9	38,3	35,6

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8d
Incidence du faible revenu : différents groupes, Nouveau-Brunswick
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	15,1	13,8	15,5	9,7
Moins de 18 ans	18,9	15,6	18,8	10,3
18 à 64 ans	14,9	14,3	15,8	10,9
65 ans et plus	9,6	8,2	8,5	2,9
Hommes	14,6	13,1	14,9	9,4
Moins de 18 ans	20,4	16,2	20,0	10,6
18 à 64 ans	14,2	13,4	14,8	10,3
65 ans et plus	F	4,9	5,7	1,3
Femmes	15,6	14,5	16,1	10,1
Moins de 18 ans	17,2	14,9	17,5	10,0
18 à 64 ans	15,6	15,3	16,9	11,4
65 ans et plus	13,0	10,7	10,6	4,1
Toutes les familles	19,3	18,8	19,6	13,0
Familles économiques 2+	12,2	12,0	13,2	7,9
Familles de personnes âgées	F	4,2	3,0	1,0
Couples mariés seulement	F	3,7	1,4	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non âgées	13,5	13,3	14,9	9,1
Couples mariés seulement	9,3	10,5	13,7	8,1
Familles biparentales avec enfants	12,6	7,8	10,5	5,8
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	4,7	3,2	0,9
Familles monoparentales	48,7	56,2	53,1	34,1
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	55,4	60,1	59,6	38,2
Autres familles non âgées	F	17,9	21,0	16,3
Personnes seules	37,0	35,6	35,1	26,1
Hommes	37,2	37,7	35,9	28,9
Femmes	36,8	33,6	34,3	23,2
Toutes les personnes seules âgées	25,2	19,1	22,0	7,9
Hommes seuls âgés	F	F	18,9	F
Femmes seules âgées	26,5	21,5	23,2	8,5
Toutes les personnes seules non âgées	42,8	43,8	42,2	35,9
Hommes seuls non âgés	40,1	42,5	40,1	34,6
Femmes seules non âgées	46,9	46,0	45,5	38,0

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8e
Incidence du faible revenu : différents groupes, Québec
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	13,1	12,5	11,0	12,3
Moins de 18 ans	16,0	15,2	11,6	11,3
18 à 64 ans	14,0	13,3	12,3	12,6
65 ans et plus	2,8	3,2	3,6	11,8
Hommes	12,0	11,5	10,2	10,3
Moins de 18 ans	15,4	14,6	12,4	12,2
18 à 64 ans	12,4	11,8	10,5	10,3
65 ans et plus	F	3,2	3,9	6,6
Femmes	14,1	13,4	11,9	14,2
Moins de 18 ans	16,6	15,7	10,6	10,3
18 à 64 ans	15,7	14,8	14,1	15,0
65 ans et plus	2,9	3,2	3,3	15,7
Toutes les familles	16,3	15,9	14,1	17,1
Familles économiques 2+	10,4	9,4	9,2	9,0
Familles de personnes âgées	F	1,6	4,7	4,9
Couples mariés seulement	F	1,4	1,9	2,5
Autres familles de personnes âgées	F	2,1	12,4	11,5
Familles non âgées	11,8	10,7	9,9	9,7
Couples mariés seulement	8,7	9,0	9,3	8,3
Familles biparentales avec enfants	8,8	9,3	6,0	5,3
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	3,6	3,5	3,2
Familles monoparentales	37,9	32,1	32,7	33,5
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	11,9	15,6	10,0
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	41,7	36,9	37,6	40,2
Autres familles non âgées	12,4	8,0	10,2	12,1
Personnes seules	27,2	27,5	22,7	31,3
Hommes	26,6	26,7	21,8	24,7
Femmes	27,7	28,3	23,6	37,4
Toutes les personnes seules âgées	5,7	8,0	4,0	28,5
Hommes seuls âgés	F	11,1	6,0	17,4
Femmes seules âgées	5,2	6,8	3,3	32,7
Toutes les personnes seules non âgées	34,1	33,7	29,2	32,3
Hommes seuls non âgés	29,4	29,1	24,5	25,9
Femmes seules non âgées	39,9	39,6	34,9	40,0

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8f
Incidence du faible revenu : différents groupes, Ontario
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	12,6	11,5	12,3	10,7
Moins de 18 ans	16,0	14,4	15,1	11,7
18 à 64 ans	12,8	11,7	12,8	11,2
65 ans et plus	5,2	4,9	4,3	5,6
Hommes	11,7	11,1	11,9	10,1
Moins de 18 ans	14,6	14,3	15,8	11,9
18 à 64 ans	11,8	11,0	11,9	10,5
65 ans et plus	4,4	4,9	3,4	3,8
Femmes	13,5	11,9	12,7	11,2
Moins de 18 ans	17,3	14,5	14,4	11,5
18 à 64 ans	13,8	12,5	13,7	12,0
65 ans et plus	5,8	5,0	5,0	7,1
Toutes les familles	15,5	14,5	14,8	14,1
Familles économiques 2+	10,0	9,2	10,1	8,1
Familles de personnes âgées	4,8	3,4	2,6	1,9
Couples mariés seulement	F	3,1	2,3	1,6
Autres familles de personnes âgées	F	4,5	3,8	3,1
Familles non âgées	10,9	10,1	11,3	9,1
Couples mariés seulement	7,3	6,9	6,4	5,3
Familles biparentales avec enfants	10,1	9,0	8,7	6,6
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	6,9	9,0	6,7
Familles monoparentales	33,3	34,1	41,6	34,9
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	15,5	22,0	11,3
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	37,0	37,7	45,6	39,7
Autres familles non âgées	10,4	6,9	12,6	11,2
Personnes seules	28,0	26,5	25,4	27,7
Hommes	27,7	26,9	25,2	26,7
Femmes	28,3	26,2	25,7	28,7
Toutes les personnes seules âgées	10,9	10,8	9,5	15,7
Hommes seuls âgés	F	14,7	11,4	16,0
Femmes seules âgées	9,5	9,4	8,8	15,5
Toutes les personnes seules non âgées	34,4	32,1	31,5	32,3
Hommes seuls non âgés	29,9	28,9	27,7	28,7
Femmes seules non âgées	40,1	36,4	36,6	37,2

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8g
Incidence du faible revenu : différents groupes, Manitoba
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	14,0	12,2	13,7	12,2
Moins de 18 ans	21,6	19,9	21,5	16,2
18 à 64 ans	13,4	11,1	12,8	11,3
65 ans et plus	3,1	3,2	3,8	9,1
Hommes	14,2	11,7	13,5	11,1
Moins de 18 ans	24,2	21,0	24,0	16,4
18 à 64 ans	12,2	9,7	11,1	10,1
65 ans et plus	F	2,6	4,3	5,7
Femmes	13,8	12,7	13,9	13,2
Moins de 18 ans	18,9	18,7	19,0	15,9
18 à 64 ans	14,5	12,6	14,5	12,6
65 ans et plus	F	3,7	3,3	11,8
Toutes les familles	14,8	13,4	14,3	15,4
Familles économiques 2+	11,3	9,4	10,5	8,5
Familles de personnes âgées	F	2,7	3,6	2,4
Couples mariés seulement	F	2,4	1,9	1,6
Autres familles de personnes âgées	F	F	12,4	F
Familles non âgées	12,9	10,6	11,8	9,7
Couples mariés seulement	6,9	6,9	7,2	6,8
Familles biparentales avec enfants	11,1	8,0	12,3	8,8
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,2	3,8	0,5
Familles monoparentales	44,3	43,8	38,0	35,7
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	21,1	18,6
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	46,5	44,9	41,2	39,0
Autres familles non âgées	F	6,2	4,3	4,1
Personnes seules	21,5	21,1	21,5	28,2
Hommes	23,5	21,8	22,3	26,0
Femmes	19,5	20,4	20,7	30,1
Toutes les personnes seules âgées	F	5,6	4,2	22,9
Hommes seuls âgés	F	F	F	17,7
Femmes seules âgées	F	6,4	4,0	24,6
Toutes les personnes seules non âgées	30,1	29,2	28,9	30,4
Hommes seuls non âgés	27,6	26,2	25,5	27,6
Femmes seules non âgées	34,2	34,1	33,6	34,4

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8h
Incidence du faible revenu : différents groupes, Saskatchewan
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	15,9	14,2	13,2	8,6
Moins de 18 ans	21,6	19,5	18,8	8,9
18 à 64 ans	16,4	14,8	13,2	9,9
65 ans et plus	3,9	2,7	3,8	3,0
Hommes	15,4	13,4	13,1	8,1
Moins de 18 ans	20,6	18,8	19,5	7,8
18 à 64 ans	15,9	13,7	12,2	9,6
65 ans et plus	F	1,4	4,9	1,9
Femmes	16,3	15,0	13,3	9,2
Moins de 18 ans	22,6	20,2	18,1	10,0
18 à 64 ans	16,9	15,9	14,2	10,2
65 ans et plus	F	3,7	3,0	3,9
Toutes les familles	18,3	16,3	14,9	12,3
Familles économiques 2+	13,5	11,2	10,5	5,8
Familles de personnes âgées	F	2,4	3,2	0,7
Couples mariés seulement	F	1,2	1,0	0,5
Autres familles de personnes âgées	F	F	15,2	F
Familles non âgées	15,7	13,2	12,2	6,9
Couples mariés seulement	12,2	7,7	9,6	6,2
Familles biparentales avec enfants	11,8	11,2	7,2	3,0
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	4,7	5,9	2,9
Familles monoparentales	49,6	39,3	47,9	28,3
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	52,1	41,6	54,4	32,4
Autres familles non âgées	F	17,7	11,6	9,5
Personnes seules	27,9	26,3	23,2	25,3
Hommes	33,1	27,3	26,3	26,9
Femmes	22,4	25,3	19,8	23,5
Toutes les personnes seules âgées	F	4,5	4,9	7,1
Hommes seuls âgés	F	F	5,6	F
Femmes seules âgées	F	5,3	4,7	8,4
Toutes les personnes seules non âgées	40,2	37,7	32,4	34,3
Hommes seuls non âgés	39,2	33,0	30,3	31,3
Femmes seules non âgées	42,0	45,8	36,7	40,3

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8i
Incidence du faible revenu : différents groupes, Alberta
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	13,0	12,4	11,3	9,3
Moins de 18 ans	16,2	14,9	12,7	9,2
18 à 64 ans	13,4	12,9	12,0	10,3
65 ans et plus	F	2,8	3,0	2,3
Hommes	12,2	12,0	10,9	8,7
Moins de 18 ans	16,1	15,6	12,5	8,8
18 à 64 ans	12,2	11,9	11,4	9,8
65 ans et plus	F	2,5	2,1	0,2
Femmes	13,9	12,9	11,8	9,9
Moins de 18 ans	16,3	14,2	13,0	9,7
18 à 64 ans	14,8	14,1	12,7	10,9
65 ans et plus	F	3,1	3,8	4,1
Toutes les familles	15,7	15,2	14,9	13,4
Familles économiques 2+	9,8	9,1	8,3	5,8
Familles de personnes âgées	F	1,2	3,1	0,7
Couples mariés seulement	F	0,4	2,3	0,9
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non âgées	10,9	10,2	9,0	6,5
Couples mariés seulement	7,6	7,4	8,5	6,0
Familles biparentales avec enfants	10,8	10,3	8,1	5,6
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	3,0	2,8	1,8
Familles monoparentales	30,8	30,5	29,7	22,9
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	35,6	36,5	37,6	28,5
Autres familles non âgées	F	9,9	3,4	3,2
Personnes seules	27,6	27,4	27,8	28,5
Hommes	23,8	25,2	27,4	26,8
Femmes	31,9	29,9	28,3	30,3
Toutes les personnes seules âgées	F	4,6	6,6	7,2
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	5,5	7,0	9,1
Toutes les personnes seules non âgées	34,0	33,5	33,0	33,6
Hommes seuls non âgés	26,2	27,8	29,6	29,3
Femmes seules non âgées	45,7	42,1	38,2	40,1

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 8j
Incidence du faible revenu : différents groupes, Colombie-Britannique
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	23,7	21,1	22,5	16,0
Moins de 18 ans	28,0	24,7	30,1	18,3
18 à 64 ans	24,3	21,9	21,8	16,1
65 ans et plus	13,1	11,2	13,7	11,7
Hommes	22,9	20,5	22,5	15,8
Moins de 18 ans	29,1	25,6	31,9	19,8
18 à 64 ans	22,6	20,5	20,9	15,5
65 ans et plus	12,1	10,5	13,7	9,8
Femmes	24,5	21,7	22,5	16,2
Moins de 18 ans	26,8	23,8	28,0	16,6
18 à 64 ans	26,1	23,2	22,7	16,7
65 ans et plus	13,8	11,8	13,6	13,4
Toutes les familles	26,5	24,4	24,4	19,9
Familles économiques 2+	20,5	17,9	19,5	12,5
Familles de personnes âgées	F	9,2	10,8	5,7
Couples mariés seulement	F	4,7	8,7	3,6
Autres familles de personnes âgées	F	29,2	21,1	16,1
Familles non âgées	22,3	19,4	20,8	13,6
Couples mariés seulement	17,1	12,3	14,0	10,9
Familles biparentales avec enfants	22,2	18,0	19,8	10,1
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	14,8	13,0	8,5
Familles monoparentales	47,3	50,6	55,7	41,2
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	28,8	45,2	15,1
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	52,3	55,3	57,9	46,6
Autres familles non âgées	F	19,1	18,7	12,5
Personnes seules	37,0	35,8	33,0	32,9
Hommes	34,3	34,6	32,2	31,2
Femmes	40,2	37,1	33,9	34,9
Toutes les personnes seules âgées	26,6	22,1	21,5	25,6
Hommes seuls âgés	F	28,1	24,5	25,6
Femmes seules âgées	24,5	19,2	20,2	25,6
Toutes les personnes seules non âgées	40,6	40,4	37,4	35,7
Hommes seuls non âgés	35,0	35,8	33,6	32,2
Femmes seules non âgées	49,1	47,6	43,4	41,3

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 9
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Canada
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,319	0,321	0,319	0,330
Moins de 18 ans	0,261	0,272	0,259	0,282
18 à 64 ans	0,354	0,350	0,352	0,367
65 ans et plus	0,182	0,219	0,202	0,165
Hommes	0,324	0,326	0,322	0,339
Moins de 18 ans	0,261	0,267	0,262	0,287
18 à 64 ans	0,361	0,358	0,358	0,373
65 ans et plus	0,196	0,262	0,214	0,186
Femmes	0,316	0,317	0,316	0,322
Moins de 18 ans	0,262	0,278	0,256	0,275
18 à 64 ans	0,349	0,342	0,346	0,362
65 ans et plus	0,174	0,189	0,193	0,156
Toutes les familles	0,362	0,357	0,356	0,355
Familles économiques 2+	0,299	0,298	0,301	0,309
Familles de personnes âgées	0,223	0,241	0,211	0,237
Couples mariés seulement	0,227	0,257	0,242	0,275
Autres familles de personnes âgées	0,220	0,220	0,175	0,199
Familles non âgées	0,303	0,301	0,306	0,313
Couples mariés seulement	0,368	0,339	0,376	0,374
Familles biparentales avec enfants	0,266	0,269	0,257	0,289
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,346	0,381	0,352	0,368
Familles monoparentales	0,277	0,279	0,279	0,273
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	0,289	0,359	0,306	0,330
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,276	0,272	0,276	0,269
Autres familles non âgées	0,370	0,357	0,375	0,342
Personnes seules	0,414	0,403	0,403	0,382
Hommes	0,421	0,415	0,409	0,402
Femmes	0,407	0,391	0,397	0,365
Toutes les personnes seules âgées	0,154	0,199	0,164	0,136
Hommes seuls âgés	0,173	0,257	0,182	0,145
Femmes seules âgées	0,145	0,170	0,155	0,133
Toutes les personnes seules non âgées	0,445	0,427	0,430	0,434
Hommes seuls non âgés	0,440	0,427	0,425	0,426
Femmes seules non âgées	0,450	0,427	0,435	0,442

Tableau 10a
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Terre-Neuve-et-Labrador
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,285	0,269	0,270	0,300
Moins de 18 ans	0,267	0,251	0,253	0,272
18 à 64 ans	0,312	0,294	0,291	0,317
65 ans et plus	0,137	0,127	0,114	0,126
Hommes	0,282	0,280	0,259	0,290
Moins de 18 ans	0,268	0,247	0,213	0,215
18 à 64 ans	0,301	0,307	0,290	0,326
65 ans et plus	F	0,165	0,154	0,135
Femmes	0,288	0,258	0,281	0,310
Moins de 18 ans	0,265	0,257	0,303	0,337
18 à 64 ans	0,322	0,281	0,292	0,309
65 ans et plus	0,129	0,105	0,092	0,120
Toutes les familles	0,306	0,293	0,319	0,354
Familles économiques 2+	0,282	0,275	0,262	0,265
Familles de personnes âgées	F	0,141	0,155	0,076
Couples mariés seulement	F	0,133	0,160	0,076
Autres familles de personnes âgées	F	0,149	F	F
Familles non âgées	0,293	0,293	0,269	0,270
Couples mariés seulement	0,357	0,356	0,357	0,382
Familles biparentales avec enfants	0,267	0,239	0,213	0,232
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,336	0,224	0,108
Familles monoparentales	0,284	0,329	0,312	0,239
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,282	0,329	0,322	0,243
Autres familles non âgées	F	0,279	0,271	F
Personnes seules	0,342	0,316	0,386	0,419
Hommes	0,325	0,369	0,402	0,414
Femmes	0,356	0,265	0,374	0,422
Toutes les personnes seules âgées	0,119	0,115	0,090	0,120
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	0,126	0,106	0,099	0,120
Toutes les personnes seules non âgées	0,429	0,374	0,434	0,434
Hommes seuls non âgés	0,345	0,383	0,419	0,414
Femmes seules non âgées	0,545	0,362	0,448	0,452

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10b
Ampleur du faible revenu : différents groupes, île du Prince Édouard
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,294	0,284	0,274	0,260
Moins de 18 ans	0,234	0,240	0,261	0,238
18 à 64 ans	0,344	0,310	0,307	0,290
65 ans et plus	0,131	0,225	0,118	0,113
Hommes	0,307	0,273	0,258	0,241
Moins de 18 ans	0,226	0,203	0,230	0,216
18 à 64 ans	0,359	0,296	0,298	0,277
65 ans et plus	F	0,458	0,127	0,090
Femmes	0,284	0,292	0,289	0,275
Moins de 18 ans	0,244	0,278	0,310	0,263
18 à 64 ans	0,333	0,321	0,314	0,299
65 ans et plus	F	0,160	0,110	0,132
Toutes les familles	0,325	0,290	0,281	0,269
Familles économiques 2+	0,301	0,280	0,283	0,264
Familles de personnes âgées	F	0,311	0,162	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	0,231	F	F
Familles non âgées	0,311	0,276	0,302	0,287
Couples mariés seulement	F	0,297	0,429	0,418
Familles biparentales avec enfants	0,252	0,252	0,256	0,240
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	F	0,270	0,286	0,223
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	F	0,254	0,253	0,181
Autres familles non âgées	F	F	F	F
Personnes seules	0,348	0,300	0,280	0,271
Hommes	0,434	0,319	0,249	0,221
Femmes	0,292	0,286	0,301	0,312
Toutes les personnes seules âgées	F	0,122	0,099	0,122
Hommes seuls âgés	F	F	0,076	F
Femmes seules âgées	F	0,088	0,111	0,132
Toutes les personnes seules non âgées	0,416	0,341	0,344	0,306
Hommes seuls non âgés	0,447	0,318	0,295	0,239
Femmes seules non âgées	0,387	0,364	0,383	0,367

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10c
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Nouvelle-Écosse
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,291	0,284	0,293	0,328
Moins de 18 ans	0,246	0,236	0,261	0,307
18 à 64 ans	0,329	0,322	0,321	0,353
65 ans et plus	0,161	0,151	0,172	0,126
Hommes	0,286	0,293	0,311	0,348
Moins de 18 ans	0,244	0,214	0,299	0,330
18 à 64 ans	0,318	0,341	0,326	0,368
65 ans et plus	0,192	0,219	0,208	0,068
Femmes	0,296	0,275	0,276	0,308
Moins de 18 ans	0,249	0,260	0,222	0,277
18 à 64 ans	0,337	0,306	0,316	0,339
65 ans et plus	0,145	0,117	0,147	0,144
Toutes les familles	0,334	0,326	0,337	0,362
Familles économiques 2+	0,265	0,262	0,271	0,290
Familles de personnes âgées	0,159	0,247	0,172	0,141
Couples mariés seulement	F	0,391	0,199	0,515
Autres familles de personnes âgées	F	0,101	0,159	F
Familles non âgées	0,279	0,263	0,280	0,298
Couples mariés seulement	0,327	0,341	0,305	0,332
Familles biparentales avec enfants	0,239	0,221	0,206	0,241
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,176	0,219	0,280
Familles monoparentales	0,252	0,260	0,349	0,353
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,244	0,232	0,311	0,314
Autres familles non âgées	F	0,279	0,253	0,210
Personnes seules	0,395	0,381	0,400	0,404
Hommes	0,414	0,441	0,421	0,429
Femmes	0,383	0,332	0,378	0,379
Toutes les personnes seules âgées	0,167	0,085	0,165	0,112
Hommes seuls âgés	F	0,109	0,273	F
Femmes seules âgées	0,146	0,079	0,119	0,141
Toutes les personnes seules non âgées	0,447	0,443	0,442	0,442
Hommes seuls non âgés	0,427	0,465	0,435	0,452
Femmes seules non âgées	0,462	0,421	0,450	0,431

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10d
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Nouveau-Brunswick
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,313	0,315	0,291	0,294
Moins de 18 ans	0,267	0,295	0,206	0,184
18 à 64 ans	0,357	0,343	0,341	0,336
65 ans et plus	0,119	0,129	0,126	F
Hommes	0,324	0,324	0,310	0,315
Moins de 18 ans	0,266	0,280	0,216	0,193
18 à 64 ans	0,364	0,353	0,364	0,359
65 ans et plus	F	0,147	0,117	0,173
Femmes	0,303	0,307	0,275	0,276
Moins de 18 ans	0,269	0,312	0,195	0,173
18 à 64 ans	0,351	0,334	0,321	0,316
65 ans et plus	0,110	0,123	0,130	0,138
Toutes les familles	0,340	0,333	0,329	0,349
Familles économiques 2+	0,306	0,296	0,280	0,246
Familles de personnes âgées	F	0,115	0,136	0,020
Couples mariés seulement	F	0,118	0,091	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non âgées	0,312	0,306	0,285	0,250
Couples mariés seulement	0,417	0,366	0,355	0,366
Familles biparentales avec enfants	0,292	0,292	0,240	0,232
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,301	0,247	0,238
Familles monoparentales	0,259	0,296	0,219	0,157
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,249	0,269	0,211	0,154
Autres familles non âgées	F	0,236	0,392	0,249
Personnes seules	0,368	0,363	0,374	0,425
Hommes	0,402	0,372	0,418	0,432
Femmes	0,336	0,353	0,328	0,417
Toutes les personnes seules âgées	0,103	0,120	0,123	0,160
Hommes seuls âgés	F	F	0,121	F
Femmes seules âgées	0,101	0,119	0,124	0,156
Toutes les personnes seules non âgées	0,445	0,416	0,444	0,456
Hommes seuls non âgés	0,429	0,383	0,453	0,443
Femmes seules non âgées	0,467	0,466	0,432	0,475

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10e
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Québec
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,304	0,287	0,293	0,316
Moins de 18 ans	0,235	0,228	0,214	0,256
18 à 64 ans	0,334	0,314	0,322	0,361
65 ans et plus	0,178	0,182	0,196	0,156
Hommes	0,308	0,288	0,299	0,334
Moins de 18 ans	0,231	0,223	0,198	0,238
18 à 64 ans	0,343	0,317	0,345	0,387
65 ans et plus	F	0,198	0,193	0,175
Femmes	0,301	0,287	0,287	0,304
Moins de 18 ans	0,239	0,233	0,234	0,278
18 à 64 ans	0,327	0,311	0,304	0,344
65 ans et plus	0,178	0,169	0,198	0,150
Toutes les familles	0,347	0,325	0,323	0,331
Familles économiques 2+	0,276	0,248	0,259	0,293
Familles de personnes âgées	F	0,233	0,180	0,210
Couples mariés seulement	F	0,288	0,255	0,196
Autres familles de personnes âgées	F	0,104	0,149	0,218
Familles non âgées	0,278	0,249	0,265	0,300
Couples mariés seulement	0,343	0,262	0,312	0,355
Familles biparentales avec enfants	0,233	0,221	0,222	0,279
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,323	0,508	0,540
Familles monoparentales	0,255	0,232	0,219	0,247
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	0,355	0,281	0,265
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,246	0,223	0,211	0,246
Autres familles non âgées	0,346	0,338	0,290	0,301
Personnes seules	0,397	0,371	0,369	0,350
Hommes	0,401	0,375	0,392	0,405
Femmes	0,394	0,368	0,349	0,316
Toutes les personnes seules âgées	0,145	0,157	0,171	0,134
Hommes seuls âgés	F	0,168	0,167	0,144
Femmes seules âgées	0,148	0,150	0,173	0,132
Toutes les personnes seules non âgées	0,411	0,388	0,378	0,415
Hommes seuls non âgés	0,410	0,388	0,402	0,436
Femmes seules non âgées	0,412	0,388	0,359	0,400

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10f
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Ontario
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,323	0,340	0,332	0,330
Moins de 18 ans	0,272	0,302	0,267	0,272
18 à 64 ans	0,352	0,359	0,367	0,366
65 ans et plus	0,245	0,303	0,215	0,175
Hommes	0,322	0,343	0,330	0,329
Moins de 18 ans	0,280	0,290	0,286	0,299
18 à 64 ans	0,346	0,365	0,357	0,350
65 ans et plus	0,256	0,398	0,234	0,186
Femmes	0,323	0,336	0,333	0,330
Moins de 18 ans	0,266	0,314	0,245	0,243
18 à 64 ans	0,357	0,354	0,375	0,379
65 ans et plus	0,238	0,229	0,204	0,170
Toutes les familles	0,371	0,374	0,373	0,363
Familles économiques 2+	0,295	0,313	0,319	0,313
Familles de personnes âgées	0,306	0,247	0,235	0,274
Couples mariés seulement	F	0,291	0,275	0,351
Autres familles de personnes âgées	F	0,128	0,144	0,125
Familles non âgées	0,298	0,316	0,322	0,315
Couples mariés seulement	0,334	0,337	0,406	0,400
Familles biparentales avec enfants	0,285	0,313	0,287	0,291
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,351	0,329	0,333
Familles monoparentales	0,284	0,299	0,282	0,271
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	0,373	0,273	0,326
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,292	0,294	0,283	0,268
Autres familles non âgées	0,347	0,306	0,407	0,365
Personnes seules	0,430	0,422	0,422	0,397
Hommes	0,415	0,402	0,398	0,379
Femmes	0,443	0,440	0,438	0,414
Toutes les personnes seules âgées	0,198	0,304	0,181	0,143
Hommes seuls âgés	F	0,469	0,252	0,168
Femmes seules âgées	0,201	0,211	0,145	0,133
Toutes les personnes seules non âgées	0,457	0,436	0,449	0,444
Hommes seuls non âgés	0,434	0,427	0,414	0,400
Femmes seules non âgées	0,479	0,445	0,486	0,490

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10g
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Manitoba
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,313	0,318	0,317	0,353
Moins de 18 ans	0,276	0,287	0,252	0,319
18 à 64 ans	0,341	0,343	0,361	0,407
65 ans et plus	0,235	0,277	0,285	0,147
Hommes	0,315	0,321	0,351	0,400
Moins de 18 ans	0,266	0,287	0,276	0,361
18 à 64 ans	0,355	0,350	0,417	0,445
65 ans et plus	F	0,356	0,309	0,222
Femmes	0,312	0,315	0,285	0,313
Moins de 18 ans	0,289	0,287	0,220	0,273
18 à 64 ans	0,330	0,337	0,319	0,377
65 ans et plus	F	0,234	0,261	0,119
Toutes les familles	0,340	0,352	0,388	0,382
Familles économiques 2+	0,308	0,301	0,290	0,330
Familles de personnes âgées	F	0,436	0,263	0,296
Couples mariés seulement	F	0,493	0,390	0,321
Autres familles de personnes âgées	F	F	0,166	F
Familles non âgées	0,311	0,295	0,291	0,332
Couples mariés seulement	0,395	0,386	0,423	0,381
Familles biparentales avec enfants	0,296	0,252	0,229	0,292
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,318	0,311	0,218
Familles monoparentales	0,272	0,287	0,294	0,344
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	0,537	0,488
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,260	0,281	0,270	0,331
Autres familles non âgées	F	0,309	0,413	0,404
Personnes seules	0,373	0,396	0,480	0,412
Hommes	0,390	0,404	0,564	0,509
Femmes	0,352	0,388	0,396	0,334
Toutes les personnes seules âgées	F	0,211	0,286	0,111
Hommes seuls âgés	F	F	F	0,152
Femmes seules âgées	F	0,229	0,306	0,102
Toutes les personnes seules non âgées	0,386	0,415	0,492	0,508
Hommes seuls non âgés	0,390	0,412	0,575	0,551
Femmes seules non âgées	0,382	0,417	0,404	0,461

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10h
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Saskatchewan
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,327	0,300	0,296	0,335
Moins de 18 ans	0,250	0,237	0,213	0,262
18 à 64 ans	0,382	0,334	0,346	0,377
65 ans et plus	0,102	0,281	0,266	0,112
Hommes	0,345	0,311	0,312	0,371
Moins de 18 ans	0,238	0,242	0,214	0,283
18 à 64 ans	0,411	0,352	0,378	0,410
65 ans et plus	F	0,175	0,273	0,159
Femmes	0,310	0,290	0,281	0,303
Moins de 18 ans	0,261	0,232	0,211	0,244
18 à 64 ans	0,355	0,319	0,318	0,346
65 ans et plus	F	0,312	0,257	0,093
Toutes les familles	0,388	0,359	0,359	0,366
Familles économiques 2+	0,314	0,283	0,283	0,312
Familles de personnes âgées	F	0,112	0,273	0,066
Couples mariés seulement	F	0,086	0,633	0,083
Autres familles de personnes âgées	F	F	0,140	F
Familles non âgées	0,325	0,284	0,283	0,317
Couples mariés seulement	0,447	0,483	0,401	0,436
Familles biparentales avec enfants	0,225	0,253	0,210	0,269
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,191	0,449	0,455
Familles monoparentales	0,349	0,271	0,239	0,265
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,354	0,280	0,237	0,259
Autres familles non âgées	F	0,169	0,280	0,217
Personnes seules	0,460	0,425	0,425	0,390
Hommes	0,502	0,436	0,442	0,425
Femmes	0,394	0,415	0,401	0,346
Toutes les personnes seules âgées	F	0,326	0,193	0,094
Hommes seuls âgés	F	F	0,164	F
Femmes seules âgées	F	0,322	0,204	0,095
Toutes les personnes seules non âgées	0,490	0,435	0,443	0,421
Hommes seuls non âgés	0,516	0,444	0,451	0,432
Femmes seules non âgées	0,446	0,424	0,430	0,404

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10i
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Alberta
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,345	0,343	0,375	0,372
Moins de 18 ans	0,300	0,297	0,338	0,338
18 à 64 ans	0,368	0,368	0,397	0,388
65 ans et plus	F	0,220	0,180	0,219
Hommes	0,359	0,366	0,369	0,374
Moins de 18 ans	0,310	0,323	0,333	0,355
18 à 64 ans	0,387	0,393	0,388	0,380
65 ans et plus	F	0,171	0,185	0,396
Femmes	0,332	0,322	0,381	0,370
Moins de 18 ans	0,291	0,266	0,344	0,322
18 à 64 ans	0,351	0,345	0,404	0,396
65 ans et plus	F	0,254	0,178	0,213
Toutes les familles	0,389	0,376	0,406	0,397
Familles économiques 2+	0,334	0,331	0,353	0,333
Familles de personnes âgées	F	0,328	0,134	0,239
Couples mariés seulement	F	0,710	0,160	0,239
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non âgées	0,337	0,331	0,363	0,334
Couples mariés seulement	0,386	0,442	0,427	0,362
Familles biparentales avec enfants	0,298	0,307	0,310	0,313
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,527	0,403	0,466
Familles monoparentales	0,353	0,293	0,381	0,335
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,328	0,276	0,383	0,340
Autres familles non âgées	F	0,226	0,259	0,227
Personnes seules	0,429	0,406	0,437	0,423
Hommes	0,454	0,435	0,412	0,407
Femmes	0,408	0,379	0,465	0,438
Toutes les personnes seules âgées	F	0,242	0,215	0,217
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	0,268	0,182	0,210
Toutes les personnes seules non âgées	0,432	0,412	0,448	0,433
Hommes seuls non âgés	0,454	0,438	0,413	0,407
Femmes seules non âgées	0,413	0,386	0,489	0,462

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Tableau 10j
Ampleur du faible revenu : différents groupes, Colombie-Britannique
Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002 et SFR après impôt 2002

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	SFR-API 2002
Toutes les personnes	0,330	0,338	0,316	0,335
Moins de 18 ans	0,250	0,266	0,265	0,304
18 à 64 ans	0,382	0,383	0,352	0,369
65 ans et plus	0,134	0,166	0,206	0,174
Hommes	0,337	0,337	0,318	0,344
Moins de 18 ans	0,243	0,256	0,254	0,283
18 à 64 ans	0,398	0,388	0,364	0,387
65 ans et plus	0,149	0,158	0,213	F
Femmes	0,324	0,340	0,314	0,326
Moins de 18 ans	0,260	0,277	0,278	0,331
18 à 64 ans	0,368	0,378	0,342	0,353
65 ans et plus	0,124	0,171	0,200	0,157
Toutes les familles	0,367	0,381	0,348	0,350
Familles économiques 2+	0,313	0,323	0,310	0,325
Familles de personnes âgées	F	0,252	0,240	0,271
Couples mariés seulement	F	0,138	0,219	0,286
Autres familles de personnes âgées	F	0,335	0,284	0,252
Familles non âgées	0,324	0,329	0,316	0,328
Couples mariés seulement	0,408	0,366	0,406	0,370
Familles biparentales avec enfants	0,253	0,241	0,237	0,303
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	0,477	0,347	0,348
Familles monoparentales	0,259	0,291	0,300	0,283
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	0,290	0,277	0,328
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,264	0,291	0,303	0,280
Autres familles non âgées	F	0,547	0,451	0,439
Personnes seules	0,418	0,431	0,387	0,367
Hommes	0,441	0,438	0,407	0,406
Femmes	0,396	0,423	0,366	0,328
Toutes les personnes seules âgées	0,113	0,139	0,143	0,128
Hommes seuls âgés	F	0,121	0,106	0,120
Femmes seules âgées	0,092	0,151	0,163	0,131
Toutes les personnes seules non âgées	0,486	0,485	0,440	0,432
Hommes seuls non âgés	0,490	0,482	0,447	0,447
Femmes seules non âgées	0,482	0,488	0,431	0,413

F = Le faible nombre d'observations ne permet pas des estimations fiables.

Méthodologie

La meilleure façon de comprendre la valeur ajoutée par la mesure du panier de consommation (MPC) aux autres indicateurs de faible revenu est de la comparer à ces autres indicateurs.

Les seuils de faible revenu (SFR) avant et après l'impôt sur le revenu

La version avant impôt des SFR correspond au niveau du revenu total avant le paiement de l'impôt sur le revenu à partir duquel la part consacrée à la nourriture, aux vêtements et chaussures et au logement par une famille d'une taille donnée vivant dans une collectivité rurale ou urbaine d'une taille donnée est de 20 points de pourcentage supérieure à celle que la famille moyenne consacre à ces trois catégories de dépenses.

Ces niveaux de revenu sont calculés au moyen de régressions économétriques effectuées pour des collectivités de cinq tailles différentes et des familles économiques allant de la personne seule à sept personnes ou plus, ce qui donne en tout 35 différents seuils de faible revenu²⁴.

Les SFR après l'impôt sur le revenu sont expliqués dans la note vingt-cinq. Les SFR actuels (avant et après l'impôt sur le revenu) sont fondés sur les tendances en matière de dépenses de 1992. Ils sont mis à jour chaque année pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation du Canada.

Les SFR répondent donc à la question suivante : Combien de Canadiens vivent dans des familles qui consacrent à la nourriture, aux vêtements et au logement une proportion de leur revenu total avant ou après l'impôt sur le revenu de 20 points de pourcentage supérieure à celle qu'y consacraient les familles moyennes de même taille vivant dans une collectivité de même taille en 1992²⁵?

²⁴ Les seuils ont été calculés pour cinq tailles de collectivité différentes pour tenir compte du fait que, de façon générale, les coûts du logement augmentent avec la taille de la collectivité, étant les plus faibles dans les régions rurales et les plus élevés dans les grands centres urbains. Ils ont donc été calculés pour les régions métropolitaines de recensement (RMR) de 500 000 habitants et plus; les RMR de 100 000 à 499 999 habitants; les agglomérations de recensement (AR) de 30 000 à 99 999 habitants; les AR et les petits centres urbains de moins de 30 000 habitants; les régions rurales (y compris les collectivités de moins de 1 000 habitants non incluses dans une RMR ou une AR).

²⁵ En 1992, la famille moyenne a consacré 34,7 % de son revenu total avant impôt à la nourriture, aux vêtements et chaussures et au logement. Les seuils de faible revenu ont donc été fixés au niveau de la répartition du revenu où une famille consacrerait 54,7 % ou plus de son revenu à ces trois catégories de dépenses. En 1992, la famille moyenne a dépensé 43 % de son *revenu après l'impôt sur le revenu* pour la nourriture, les vêtements et chaussures, et le logement. Les SFR-API ont donc été fixés au niveau de la répartition du revenu où une famille consacrerait 63 % ou plus de son revenu après l'impôt sur le revenu à ces trois catégories de dépenses. C'est la mesure de faible revenu présentée par Statistique Canada dans ses rapports annuels *Le revenu au Canada*.

Mesure de faible revenu après l'impôt sur le revenu (MFR-API)

La mesure de faible revenu après impôt est fixée à 50 % du revenu familial médian rajusté selon une définition du revenu après impôt.

Le mot « rajusté » signifie que le revenu familial médian après l'impôt sur le revenu est calculé de manière à tenir compte du fait que les besoins des familles diffèrent selon leur taille et leur composition.

Voici comment se fait le calcul. Un facteur est d'abord attribué à chacun des membres de la famille selon une échelle d'équivalence. D'après cette échelle, on attribue à la personne la plus âgée de la famille un facteur de 1, à la deuxième personne la plus âgée et à tous les autres membres de la famille de 16 ans et plus un facteur de 0,4 et à tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans un facteur de 0,3.

On additionne ensuite les valeurs attribuées à chaque membre de la famille pour obtenir la taille rajustée de la famille. Le revenu familial après l'impôt sur le revenu est ensuite divisé par ce total. Par exemple, dans le cas d'un couple avec deux enfants de moins de 16 ans, la « taille rajustée de la famille » serait de 2 ($1+0,4+0,3+0,3$) et son revenu total serait divisé par 2. Dans le cas d'un adulte vivant seul, la « taille rajustée de la famille » serait de 1.

Ainsi, selon cette échelle d'équivalence, une famille de quatre personnes a besoin d'un revenu après l'impôt sur le revenu deux fois plus élevé que celui d'une personne seule pour couvrir les besoins du ménage.

On détermine ensuite le revenu familial après l'impôt sur le revenu rajusté médian, c'est-à-dire le niveau de revenu familial après l'impôt sur le revenu rajusté qui partage exactement en deux l'ensemble des familles économiques. Une moitié disposant d'un revenu supérieur au revenu médian et l'autre moitié, d'un revenu inférieur.

La MFR après impôt pour une personne seule s'établit à 50 % de ce montant. Dans le cas de tous les autres types de famille, elle correspond à ce montant multiplié par la « taille rajustée de la famille ». Ainsi, le seuil de faible revenu d'un couple avec deux enfants serait de deux fois celui d'un adulte vivant seul.

Les seuils de la MFR-API ne sont pas rajustés pour tenir compte de la taille des collectivités. Le seuil calculé pour une famille d'une taille donnée est exactement le même peu importe la taille de la collectivité dans laquelle habite la famille.

La MFR-API répond donc à la question suivante : Combien de Canadiens ont un revenu après l'impôt sur le revenu inférieur à 50 % du revenu rajusté médian de toutes les familles économiques canadiennes pour une année donnée?

Il s'agit d'une mesure pure du faible revenu relatif. Elle est rajustée automatiquement chaque année selon les changements des niveaux de revenu familial après l'impôt sur le revenu médian rajustés au moyen de l'échelle d'équivalence

La mesure du panier de consommation (MPC)

Contrairement aux SFR ou à la MFR-API, la MPC est fondée sur un panier de biens et services précis.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée d'un homme et d'une femme adultes âgés entre 25 et 49 ans et de deux enfants, une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans²⁶. Malgré la récente hausse de la proportion de personnes vivant dans des configurations familiales non conventionnelles (couples sans enfant, familles monoparentales et personnes seules), la famille de deux parents avec deux enfants demeure le type de ménage qui représente la plus grande partie de la population canadienne.

Le coût des biens et services du « panier de consommation » est ensuite calculé pour tous les autres types de ménage à l'aide de l'échelle d'équivalence de la mesure de faible revenu (la section sur la MFR-API contient une description de cette échelle).

Pour les ménages composés de quatre personnes au maximum, cette échelle d'équivalence est presque identique à celle utilisée par les Nations Unies et le Groupe d'étude sur le revenu du Luxembourg (LIS) pour calculer les mesures relatives de la pauvreté fondées sur le revenu disponible. L'échelle d'équivalence qu'ils utilisent est simplement la racine carrée de la taille du ménage.

L'analyste britannique de la pauvreté Anthony Atkinson a fait une étude approfondie des nombreuses échelles d'équivalence utilisées dans les pays développés et est arrivé à la conclusion que celles-ci tendent toutes à se rapprocher de la valeur de la racine carrée de la taille du ménage.

Le choix de l'échelle d'équivalence de la MFR cadre donc bien avec ce qui se fait à l'échelle internationale et représente en même temps des jugements portés par Statistique Canada dans le contexte canadien.

Particularités de la MPC

La MPC est donc une mesure fondée sur des « biens et services » dont le coût est calculé pour un certain nombre de collectivités urbaines précises et catégories de collectivités selon la taille au Canada. Elle peut donc être utilisée pour répondre à une question à laquelle ne permettent pas de répondre les SFR et la MFR-API, à savoir : Combien de personnes au Canada vivent dans des familles n'ayant pas un revenu disponible suffisant pour acheter les biens et services du « panier de consommation » dans leur collectivité ou une collectivité de même taille?

En outre, la MPC tient mieux compte que les SFR ou la MFR-API des différences du coût de la vie qui existent entre collectivités et catégories de collectivité selon la taille au Canada. La raison en est que les seuils fondés sur la MPC varient selon le coût des biens

²⁶ L'âge des membres de la famille doit être précisé pour calculer le coût des dépenses liées à la nourriture et aux vêtements et chaussures, qui varie selon l'âge et le sexe des membres du ménage.

et services du panier dans des collectivités de différentes tailles et dans des collectivités de même taille dans différentes provinces.

Cette sensibilité aux différences du coût de la vie entre les régions et la transparence des biens et services du panier de consommation étaient les caractéristiques souhaitées par les ministres responsables des services sociaux dans l'élaboration de ce nouvel outil d'évaluation du faible revenu.

Enfin, le fait de ne pas être en mesure de se procurer les biens et services inclus dans le panier de consommation constitue le concept fondamental du faible revenu sur lequel repose la MPC. Cela suppose que le revenu à comparer aux seuils ne devrait pas être le revenu brut, mais plutôt une mesure du revenu effectivement disponible pour acheter ces biens et services.

Les montants suivants doivent donc être retranchés du revenu familial brut total avant la comparaison :

- les dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants²⁷
- les dépenses non remboursées consacrées aux soins de santé non assurés recommandés par un professionnel de la santé, tels que les médicaments d'ordonnance, les aides pour personnes handicapées, les soins dentaires, les soins de la vue, ainsi que les primes d'assurance-maladie;
- l'impôt sur le revenu des particuliers et la partie des charges sociales, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ) et à l'assurance emploi (AE) prise en charge par les particuliers;
- les pensions alimentaires et les paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille;
- les retenues salariales *obligatoires* pour les régimes de retraite d'employeur, pour les cotisations syndicales et pour les régimes d'assurance-maladie supplémentaire instaurés par un employeur.

Les montants consacrés aux pensions alimentaires, à la garde des enfants et aux retenues salariales obligatoires autres que les cotisations à l'AE et au RPC/RRQ sont tirés des réponses des participants à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada.

²⁷ Les dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés recommandés par un professionnel de la santé ne sont pas incluses dans le panier étant donné qu'elles varient énormément d'une famille à l'autre selon la disponibilité des services de garderie gratuits ou subventionnés et les besoins en soins de santé des membres de la famille. On pourrait donc difficilement constituer un élément « type » pour ces catégories de dépenses dans le panier. Cependant, les familles qui doivent consacrer des sommes importantes à ces dépenses ont, de toute évidence, plus de difficulté à se procurer les biens et services qui leur sont nécessaires que celles qui n'ont pas à assurer de tels coûts. On en tient compte en déduisant le montant consacré à ces dépenses du revenu familial total monétaire avant de comparer ce revenu aux seuils de la MPC.

Les cotisations au RPC/RRQ et à l'AE ont été calculées d'après les gains et les taux de cotisation publiés; les cotisations aux régimes publics d'assurance-maladie, d'après les barèmes provinciaux et le revenu net.

Dans le cas des personnes qui ont déclaré un montant positif de frais médicaux directs à la ligne 330 de leur formulaire d'impôt, ce montant a été utilisé²⁸. Autrement, des montants ont été imputés pour chaque province à partir des données tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

Toutes ces déductions représentent une part du revenu qui n'est pas disponible pour acheter les biens et services du panier. Comme on peut le voir, il s'agit d'un concept beaucoup plus strict du revenu disponible que celui utilisé pour les SFR (aucun montant n'est déduit du revenu total avant la comparaison avec les seuils) ou la MFR-API (seul l'impôt sur le revenu est déduit avant la comparaison du revenu familial après impôt rajusté avec les seuils).

Ainsi, même lorsque le seuil de la MPC pour une famille donnée dans une collectivité donnée est inférieur aux SFR ou à la MFR-API, le revenu disponible de cette famille selon la MPC peut être inférieur au seuil de cette dernière même si son revenu total ou son revenu après l'impôt sur le revenu dépasse le seuil des deux autres mesures. Cette famille serait considérée à faible revenu selon la MPC, mais pas d'après les SFR ou la MFR-API.

Composition du panier de la MPC

a) Nourriture

La composition de l'élément « nourriture » du panier de consommation est celle qui figure dans une publication de Santé Canada intitulée *Panier de provisions nutritif—Canada 1998*, dont l'auteur est Judith Lawn²⁹. Le panier représente les dépenses types consacrées à la nourriture dans les différentes collectivités du Canada, tirées de l'enquête intitulée *Dépenses alimentaires des familles au Canada 1996* et adaptées d'après les *Recommandations sur la nutrition* de Santé Canada et les directives actuelles concernant l'apport en gras et en gras saturés pour les adultes.

Il ne s'agit ni d'un « régime idéal » ni du régime le moins coûteux répondant aux besoins nutritionnels. Il s'agit plutôt d'un régime nutritif constitué d'aliments que les ménages canadiens ordinaires achètent. Le panier se compose d'aliments sains qui répondent aux goûts des consommateurs, que la société considère comme acceptables et qui sont

²⁸ Environ 75 % des répondants de l'EDTR ont consenti à ce que des données soient extraites de leur déclaration de revenus. Pour tous ceux d'entre eux qui n'avaient pas déclaré un montant positif à la ligne 330 de leur formulaire, un montant a été imputé de la même façon que dans le cas des personnes qui n'avaient pas donné accès à leur déclaration de revenus.

²⁹ Judith Lawn, *Panier de provisions nutritif—Canada 1998*, Santé Canada, Ottawa, 1998. Cette publication a été préparée dans le cadre d'un contrat conclu avec l'Unité de la nutrition et de la saine alimentation de la Direction générale de la promotion et des programmes de la santé de Santé Canada. Elle tient compte des opinions de nutritionnistes des ordres fédéral, provincial et territorial.

suffisamment variés pour ne pas lasser le consommateur, tout en constituant un bon régime alimentaire. Certains produits alimentaires transformés de base, comme le yogourt et le pain, plus coûteux, y sont inclus, car normalement une famille ne prépare pas ces produits à partir d'ingrédients à l'état brut.

La publication indique la quantité de chaque produit alimentaire achetée chaque semaine et l'unité d'achat recommandée pour la famille de référence. À partir de ces tables, Statistique Canada a pu déterminer le coût annuel du panier d'aliments dans les 40 centres urbains où il rassemble des données sur les prix des produits alimentaires³⁰.

Par exemple, à Ottawa, en janvier 2000, le prix moyen de l'unité de quantité type de lait à 2 % (sac de 4 litres) pour la famille de référence était de 3,49 \$. Comme, selon le Panier de provisions nutritif, la quantité hebdomadaire moyenne recommandée est de 10,45 litres, le prix de la quantité hebdomadaire de lait pour la famille s'élevait à 9,12 \$, soit $(10,45 \text{ litres} / 4 \text{ litres}) \times 3,49 \$ = 9,12 \$$. Cette méthode de calcul a été utilisée pour tous les articles du panier pour chaque mois; le coût hebdomadaire total moyen pour les 12 mois a ensuite été multiplié par 52 pour obtenir le coût annuel.

La composition de l'élément « nourriture » du panier de consommation est donnée à l'annexe B, y compris les unités d'achat et la quantité hebdomadaire suggérées.

Le coût annuel de chacun des cinq éléments du panier de la MPC est présenté à l'annexe G pour chacune des 19 régions urbaines et des 29 tailles de collectivité pour lesquelles on a calculé un seuil pour la famille de référence.

Le coût de l'élément « nourriture » pour la famille de référence, en 2002, variait entre 5 856 \$, à Hamilton (Ontario), et 7 453 \$ à Corner Brook et Grand Falls, Terre-Neuve-et-Labrador. Le montant médian consacré à la nourriture par la famille de référence durant la même année (y compris les repas au restaurant) s'élevait à 7 900 \$. Le coût de l'élément « nourriture » du panier de la MPC varie donc de 74,5 % à 94,3 % de ce niveau national médian.

b) Vêtements et chaussures

En 1997, le Winnipeg Harvest et le Conseil de planification sociale de Winnipeg ont mis au point une norme pour le budget des familles établies dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg, qu'ils appellent la mesure du niveau de vie acceptable (NVA). En 1999, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information sur le développement social a choisi l'élément « vêtements et chaussures » du NVA pour la MPC, pour les raisons suivantes :

- il s'agissait du « panier » de vêtements et chaussures le plus récent conçu au Canada;
- il découlait d'un effort visant à déterminer les vêtements et chaussures requis pour les situations les plus courantes au travail, à l'école et dans la vie sociale, soit une norme semblable à celle visée par la MPC;

³⁰ On suppose que, dans chaque province, le coût du panier de provisions dans les régions rurales correspond à celui du plus petit centre urbain pour lequel des données sur les prix sont recueillies.

- il a été établi en tenant compte des nombreux commentaires de personnes à faible revenu.

Les articles du NVA servent de critère provisoire pour cet élément de la MPC pour les années 2000, 2001 et 2002.

Le calcul a été fait de la façon suivante pour l'année 2000. Tout d'abord, Winnipeg Harvest et le Conseil de planification sociale de Winnipeg ont déterminé le coût de l'élément « vêtements et chaussures » du panier du NVA pour la famille de référence. Les articles qui composent cet élément du panier ainsi que le calendrier de remplacement de ces articles sont présentés à l'annexe C.

Ensuite, pour calculer le coût de cet élément du panier dans d'autres centres urbains, la Division des prix de Statistique Canada a utilisé les indices spatiaux relatifs des vêtements et chaussures d'octobre 1999, publiés dans le Tableau 12 de la publication mensuelle de Statistique Canada intitulée *L'indice des prix à la consommation*. Ces indices permettent de calculer le coût relatif de divers éléments de dépense dans au moins un centre urbain par province.

Utilisant le coût de l'élément « vêtements et chaussures » du NVA à Winnipeg comme point de départ, on a établi le coût approximatif de cet élément dans les autres centres urbains du Canada. On a supposé que le coût des vêtements et des chaussures dans les centres urbains de chaque province pour lesquels des indices de prix spatiaux relatifs étaient disponibles correspondait à peu près au coût observé dans d'autres collectivités et catégories de collectivité selon la taille de ces provinces.

Les raisons pour lesquelles l'élément « vêtements et chaussures » du NVA ne sera utilisé que de façon temporaire sont les suivantes :

1. La qualité des articles énumérés dans le panier du NVA n'est pas décrite de manière suffisamment précise pour que Statistique Canada puisse recueillir des données sur les prix de façon uniforme partout au pays.
2. Un peu plus seulement de la moitié des familles biparentales avec deux enfants ont dépensé plus que la famille de référence à Winnipeg en vêtements et chaussures composant le panier du NVA. Cela représente un niveau un peu plus élevé que le niveau visé par la MPC.

Un autre élément « vêtements et chaussures » a été élaboré. Il est fondé sur l'élément du panier du NVA, mais décrit de façon plus précise la quantité et la qualité des articles en question et prévoit un calendrier de remplacement différent. Les données sur le coût de ce nouvel élément sont recueillies depuis 2004.

Le coût de l'élément « vêtements et chaussures » provisoire en 2002 variait entre 2 162 \$ à Edmonton, Alberta, à 2 307 \$ à Montréal. À l'échelle nationale, le coût médian pour la famille de référence de deux adultes et deux enfants était de 2 520 \$. Ainsi, le coût de l'élément « vêtements et chaussures » de la MPC se situe entre 85,8 % et 91,5 % du niveau médian global.

c) Logement

L'élément « logement » de la MPC représente le coût moyen du loyer médian des logements locatifs de deux et de trois chambres à coucher dans chaque collectivité et taille de collectivité de chaque province où le nombre d'observations permet un calcul statistiquement fiable de ce coût. Les ménages dont le logement est subventionné sont inclus dans l'échantillon, mais ceux qui ne paient pas de loyer sont exclus, tout comme les logements locatifs nécessitant d'importantes réparations.

Si le choix s'est porté sur la moyenne des loyers médians des logements locatifs de deux et de trois chambres à coucher, c'est qu'environ une moitié des familles de deux adultes et deux enfants habitent dans chacun de ces deux types de logement respectivement.

On a choisi le loyer médian pour assurer une qualité de logement acceptable même dans les régions où l'offre de logements à prix modique est limitée. Il est entendu que bon nombre de ménages à faible revenu consacrent un montant moins élevé au logement, soit parce que leur loyer est subventionné soit parce qu'ils sont propriétaires de leur habitation et ont fini de rembourser leur hypothèque³¹.

Le loyer comprend les services publics (eau, chauffage et électricité) ainsi que les commodités suivantes : une cuisinière, un réfrigérateur et l'utilisation d'une laveuse et d'une sécheuse. Dans les cas où le loyer ne comprend pas tous ces éléments, Statistique Canada a rajusté les coûts de la façon décrite ci-après.

Statistique Canada a utilisé trois sources de données pour calculer les loyers médians rajustés pour tenir compte des coûts des services publics et des appareils mentionnés. Il s'agit des données sur le logement tirées du questionnaire détaillé du Recensement de 2001, du supplément sur les loyers de l'Enquête sur la population active et de l'Enquête sur les dépenses des ménages, une enquête annuelle³².

³¹ Les propriétaires qui n'ont plus d'hypothèque à rembourser doivent quand même assumer certains coûts liés au logement, tels que les impôts fonciers, les services publics et l'assurance, mais ces coûts sont en général inférieurs aux coûts de loyer, qui tiennent compte de ces autres coûts. Il n'existe cependant pas à l'heure actuelle de source de données pour calculer la valeur des subventions locatives versées sous forme de loyer proportionné au revenu ou les coûts de logement réels des propriétaires qui n'ont plus d'hypothèque à rembourser pour chaque ménage. Cette absence de données a une incidence sur toutes les mesures de faible revenu puisque les coûts de logement moins élevés assumés par ces ménages devraient être considérés comme une forme de revenu théorique. Dans le cas de la MPC, elle a pour effet de **surestimer** le nombre de personnes vivant dans des familles dont le revenu disponible n'est pas suffisant pour se permettre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de consommation. Cette surestimation est susceptible d'être particulièrement importante pour les personnes de plus de 65 ans ainsi que pour les habitants des régions rurales des provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan, où la proportion de ménages propriétaires de leur habitation n'ayant plus d'hypothèque à payer est bien supérieure à la moyenne nationale.

³² Dans le rapport de 2003 de la MPC, portant sur 2000, les coûts liés au logement étaient établis à partir des données réelles pour 1995, tirées du recensement de 1996 et mis à jour en fonction des données de 2000, d'après l'indice des prix à la consommation pour les logements locatifs de chaque province. Si ce processus avait été appliqué pour 2001, les estimations des coûts de logement auraient été inférieures dans 35 des 48 régions pour lesquelles des seuils sont calculés. Le passage aux données du recensement de 2001 pour calculer le prix des loyers a eu pour effet d'augmenter de 0,2 point de pourcentage l'incidence globale du faible revenu au Canada et d'accroître de 0,1 point de pourcentage l'ampleur du faible revenu. Au niveau provincial, les répercussions sur l'incidence du faible revenu varient d'une diminution de 0,3 point de pourcentage à Terre-Neuve-et-Labrador à une augmentation de 0,7 point de pourcentage en Alberta. Les changements dans l'ampleur du faible revenu varient eux d'une diminution de 0,4 point de pourcentage au Nouveau-Brunswick et au Québec à une augmentation de 0,4 point de pourcentage en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan.

On a calculé le loyer médian (y compris les services publics) en 2000 pour les deux types de logements, à partir du recensement de 2001, pour chaque collectivité et taille de collectivité de chaque province. Le recensement contient des renseignements à savoir si l'électricité, le chauffage et l'eau sont inclus dans le loyer et, sinon, sur les coûts de ces services. Ces montants ont ensuite été mis à jour en 2001 et en 2002 pour chacune des provinces en fonction de l'indice provincial des prix à la consommation pour les logements locatifs.

L'inclusion des appareils ménagers a été déterminée à l'aide du supplément sur les loyers de l'Enquête sur la population active. Cette pratique varie beaucoup d'une province à l'autre. Par exemple, en 2000, en Colombie-Britannique, le réfrigérateur était inclus dans 91 % des loyers des logements de deux chambres comparativement à 12 % seulement au Québec. Statistique Canada a donc corrigé les loyers mensuels médians en conséquence. Pour ce faire, on a ajouté les produits du pourcentage des logements locatifs dépourvus de ces appareils dans chacune des provinces multipliés par le coût mensuel amorti de l'achat de l'appareil pour la famille de référence du deuxième décile. Ces montants sont fondés sur les dépenses moyennes consacrées à ces appareils par la famille de référence du deuxième décile en 1999-2001, selon l'Enquête sur les dépenses des ménages réalisée annuellement.

Le recensement a permis de recueillir suffisamment d'observations pour calculer la moyenne des loyers médians rajustés des logements de deux et de trois chambres à coucher pour 19 régions urbaines distinctes et 29 catégories ou tailles de collectivité différentes dans les 10 provinces. Une moyenne a ensuite été établie puis multipliée par 12 pour produire le coût de l'élément « logement » pour chacune de ces 48 régions géographiques.

Les variations dans le coût du logement étaient beaucoup plus importantes que pour les vêtements et chaussures – de 5 366 \$ dans les régions rurales du Manitoba à 12 497 \$ à Toronto. Le coût médian réel du logement pour toutes les familles canadiennes de deux adultes et deux enfants (y compris les ménages qui sont propriétaires de leur habitation) était de 13 256 \$ selon l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002. Le coût du logement établi par la MPC pour les régions rurales du Manitoba représente donc 40,5 % de cette valeur médiane alors qu'à Toronto, il représente 94,3 % de la médiane nationale.

d) Transport

L'élément « transport » de la MPC suit, dans une large mesure, les recommandations présentées par le Conseil national du bien-être social dans sa publication *Nouvelle mesure de pauvreté : oui, non ou peut-être*³³. Ces recommandations sont fondées sur l'idée que, contrairement au coût du logement, le coût du transport de base est généralement moins élevé dans les grandes régions urbaines que dans les plus petites collectivités ou les régions rurales du Canada.

³³ Conseil national du bien-être social, *Nouvelle mesure de pauvreté : oui, non ou peut-être?*, Ottawa, hiver 1998-1999, p. 24.

La raison en est que pour avoir accès aux possibilités offertes aux habitants des grands centres urbains par les transports en commun (magasins, services professionnels, travail, études), les habitants des régions qui ne sont pas desservies par un tel système doivent se procurer et entretenir un véhicule³⁴.

Ainsi, dans les centres urbains desservis par un système de transports en commun, l'élément « transport » du panier se compose du coût annuel de deux abonnements mensuels pour les transports en commun pour adulte et d'un montant de 16 \$, en 2000, pour une course aller-retour en taxi par mois pour l'achat d'articles difficiles à transporter. Le montant de 16 \$ est rajusté annuellement en fonction des changements de l'indice des prix à la consommation pour les déplacements en taxi dans l'ensemble de la province.

Selon Statistique Canada, seulement 3 des 49 centres urbains comptant 30 000 habitants ou plus ne sont pas dotés d'un système de transports en commun. On a donc utilisé l'élément « transport » décrit dans le paragraphe qui précède pour tous les centres de cette taille.

Dans toutes les autres régions, y compris Charlottetown, dont la population est de plus de 30 000 habitants, mais qui n'est pas pourvue de transports en commun, l'élément « transport » du panier est le coût de l'achat et de l'entretien d'une Chevrolet Cavalier quatre cylindres, quatre portes de cinq ans³⁵. Ces coûts comprennent :

1. 20 % du coût d'un modèle 2000, y compris les intérêts sur un prêt de 36 mois pour l'achat du véhicule;
2. le coût annuel d'un permis de conduire pour adulte;
3. les frais annuels d'immatriculation du véhicule;
4. l'assurance annuelle obligatoire du véhicule;
5. le coût de 1 500 litres d'essence sans plomb ordinaire;
6. le coût de deux vidanges d'huile et d'une mise au point par année.

Des estimations de ces coûts ont été établies séparément pour chaque province. Pour ce qui est du prix de l'assurance, on suppose que la personne utilise son véhicule pour se rendre au travail et que le conducteur adulte n'a pas eu d'accident au cours des six dernières années.

Dans les centres urbains desservis par un système de transports en commun, le coût de l'élément « transport » variait entre 1 269 \$ à Moncton (Nouveau-Brunswick) et 2 441 \$ à Toronto.

³⁴ Le Conseil national du bien-être social n'a pas inclus le coût d'achat de la voiture dans ses recommandations.

³⁵ L'âge de la voiture a une forte incidence sur le coût de cet élément du panier. Si on achetait une voiture de six ans tous les six ans au lieu d'une voiture de cinq ans tous les cinq ans, le coût du transport dans les régions qui ne sont pas desservies par les transports en commun serait réduit de 900 \$. Ce modèle particulier a été choisi parce qu'on en trouve en grand nombre dans les points de vente de voitures d'occasion partout au pays.

Dans les régions non desservies par de tels systèmes, le coût de cet élément variait entre 3 484 \$ en Alberta et 4 127 \$ au Manitoba.

Le montant médian consacré à toutes les formes de transport par l'ensemble des familles biparentales avec deux enfants était de 6 710 \$ en 2002³⁶. Le coût de l'élément « transport » de la MPC dans les régions non desservies par un système de transports variait donc de 51,9 % à 61,5 % de ce niveau.

L'annexe E énumère une liste des villes pour lesquelles Statistique Canada recueille des données sur les coûts des transports selon la taille de la collectivité et le genre de données recueillies pour la MPC.

Puisque le prix de l'achat et de l'entretien d'une voiture usagée est plus élevé que celui d'un abonnement pour adulte au système de transports en commun, l'élément « transport » de la MPC coûte plus cher dans les régions rurales et dans les centres urbains non desservis par un système de transport que dans les centres urbains où un réseau complet est disponible. Les seuils de faible revenu de la MPC pour les régions rurales sont donc plus près de ceux des grands centres urbains que lorsque les SFR-API sont utilisés.

e) Autres biens et services

Plusieurs autres biens et services entrent dans la norme de consommation de la MPC. La catégorie « autres biens et services » comprend les dépenses liées aux soins personnels, aux besoins ménagers et à l'ameublement (sauf les articles inclus dans le logement); le service téléphonique de base; les timbres-poste; les dons aux organismes de bienfaisance et religieux; les fournitures scolaires. Elle comprend aussi, dans une mesure modérée, la lecture, les loisirs et les divertissements, soit les frais d'abonnement à un journal, la location de vidéos, les cotisations au YM/YWCA, le prix de revues, de livres, de billets de cinéma et de manifestations sportives. L'annexe F contient une liste des articles faisant partie de la catégorie « autres biens et services ».

Séparément, ces biens et services représentent des proportions beaucoup plus faibles des dépenses totales que la nourriture, les vêtements et chaussures, le logement et le transport. Qui plus est, comme dans le cas des dépenses consacrées à la garde des enfants, il est difficile d'établir un élément de panier type pour ces articles.

Il a donc été décidé d'établir un coût approximatif de ces biens et services à l'aide d'un multiplicateur représentant les dépenses de cette catégorie comme une proportion des dépenses moyennes en nourriture, en vêtements et chaussures de la famille de référence

³⁶ Cela comprend les coûts tels les billets de train interville, d'autobus et d'avion qui ne sont pas inclus dans l'élément « transport » de la MPC dans les régions desservies par un système de transport et celles où aucun système de transport local n'est disponible.

du deuxième décile³⁷. Ce multiplicateur sera calculé pour chaque année à l'aide de micro données détaillées tirées du fichier principal de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

La variation des indices de prix spatiaux calculés par Statistique Canada pour ces autres biens et services pour 11 centres urbains d'un bout à l'autre du pays ressemble davantage à celle s'appliquant aux dépenses pour la nourriture et les vêtements et chaussures qu'à celle s'appliquant aux dépenses de logement et de transport. Les dépenses de logement et de transport n'ont donc pas été prises en compte dans le calcul du multiplicateur. Ces dernières varient beaucoup plus entre les collectivités et les catégories de collectivité (selon qu'elles sont desservies ou non par un système de transports en commun³⁸).

Il s'agit du seul élément du panier de la MPC dont le coût soit calculé selon une méthode « relative » plutôt que fondée sur les prix réels de biens et services précis.

Le multiplicateur pour 2002, d'après une moyenne mobile sur trois ans (1999 à 2001) du ratio entre les dépenses consacrées à ces articles et les dépenses en nourriture et en vêtements et chaussures de la famille de référence du deuxième décile s'établit à 65,5 %. Ainsi, pour chaque collectivité et taille de collectivité, le total des dépenses en nourriture et en vêtements et chaussures en 2002 a été multiplié par 0,655 pour déterminer le coût de tous les autres biens et services énumérés à l'annexe F.

Puisque le coût estimatif des autres biens et services est lié aux coûts estimatifs de la nourriture et des vêtements et chaussures, si ce dernier élément ne correspond pas à la norme de consommation visée par la MPC, l'erreur sera amplifiée par le multiplicateur. C'est là une autre raison pour laquelle on a entrepris de réviser l'élément « vêtements et chaussures ».

On a estimé que le coût de ces autres articles pour la famille de référence en 2002 variait entre 5 468 \$ à Hamilton (Ontario) et 6 561 \$ dans les régions rurales et les petits centres urbains de Terre-Neuve-et-Labrador.

³⁷ On a choisi les dépenses du deuxième décile pour le calcul du multiplicateur parce que, depuis 1980, le taux de faible revenu de la famille de quatre personnes déterminé à l'aide des seuils de faible revenu avant impôt de 1992 de Statistique Canada n'a jamais dépassé 15 %, le point milieu du deuxième décile.

³⁸ Sur les 11 villes sondées pour établir les indices de prix spatiaux relatifs en octobre 2003, le coût du logement dans la ville où il était le moins élevé était de 60 % inférieur à celui de la ville où il était le plus élevé; dans le cas du transport, ce pourcentage était de 18 %. La différence était cependant de 8 % dans le cas des vêtements et chaussures, de 9 % dans le cas de la nourriture et de 11 % pour les besoins du ménage et l'ameublement.

Annexe B

Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998		
Formats et achats hebdomadaires approximatifs suggérés, Panier de provisions nutritif – Canada 1998		
Aliment	Format suggéré	Quantité hebdomadaire approximative suggérée
Produits laitiers		
Lait 2 %	4 L	10,45 L
Yogourt aux fruits, 2 % M.G.	500 g	230 g
Fromage cheddar, mi-fort	227 g	245 g
Fromage cheddar fondu en tranches	500 g	275 g
Mozzarella, 16,5 % M.G.	227 g	365 g
Crème glacée, vanille, 10 % M.G.	2 L	930 mL
Oeufs		
Catégorie A gros	12 (1 dz.)	12
Viande, volaille et poisson		
Bifteck de ronde	-	500 g
Boeuf en cubes, sans os	-	210 g
Boeuf haché, mi-maigre	-	655 g
Côtelettes de porc, longe	-	400 g
Cuisses de poulet, sans dos	-	1,34 kg
Saucisses fumées, bœuf et porc	450 g	165 g
Tranches de jambon, 11 % M.G.	175 g	335 g
Filets de poisson surgelé	400 g	200 g
Saumon rose, en conserve	213 g	115 g
Thon, en conserve, dans l'eau	170 g	65 g
Substituts de viande		
Fèves au lard, sauce tomate, en conserve	398 mL	330 mL
Petits haricots blancs, secs	454 g	80 g
Beurre d'arachide	500 g	365 g
Produits céréaliers		
Pain blanc, enrichi	675 g	1,4 kg
Pain, blé entier	675 g	1,4 kg
Pains à hot dog ou à hamburger	Paquet de 8	18 pains
Farine, tout usage	2,5 kg	655 g
Farine, blé entier	2,5 kg	165 g
Spaghetti, macaroni, enrichi	900 g	755 g
Riz blanc, grain long, précuit	900 g	550 g
Dîner de macaroni au fromage, sec	225 g	155 g
Gruau, régulier et cuisson rapide	1 kg	55 g
Flocons de maïs	675 g	345 g

Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998 (fin)

Aliment	Format suggéré	Quantité hebdomadaire approximative suggérée
Shreddies™	800 g	345 g
Biscuits soda	450 g	205 g
Biscuits thé social	400 g	455 g
Agrumes et tomates		
Oranges	-	710 g
Jus de pomme, en conserve, vitamine C ajoutée	Boîte de 1,36 L	1 L
Jus d'orange concentré surgelé	355 mL	330 mL
Tomates	-	560 g
Tomates entières, en conserve	796 mL	240 mL
Jus de tomates	Boîte de 1,36 L	165 mL
Autres fruits		
Pommes	-	1,8 kg
Bananes	-	2,3 kg
Raisins	-	480 g
Poires	-	755 g
Raisins secs, sans pépins	750 g	100 g
Salade de fruits, en conserve	398 mL	335 mL
Pommes de terre		
Pommes de terre, fraîches	4,54 kg	5,5 kg
Frites, surgelées	1 kg	615 g
Autres légumes		
Brocoli	-	585 g
Chou	-	255 g
Carottes, fraîches	Sac de 1,1 kg	885 g
Céleri	-	345 g
Concombres	-	455 g
Laitue, iceberg	-	450 g
Laitue, romaine	-	595 g
Oignons	-	740 g
Poivrons verts	-	305 g
Navets (rutabagas)	-	360 g
Macédoine de légumes, surgelés	1 kg	330 g
Maïs en grains, en conserve	341 mL	565 mL
Pois verts, en conserve	540 mL	215 mL
Matières grasses		
Margarine, molle, non hydrogénée	454 g	365 g
Beurre	454 g	190 g
Huile de colza (Canola)	1 L	230 mL
Vinaigrette (de type mayonnaise, <35 % d'huile)	500 mL	195 mL
Sucre et sucreries		
Sucre, blanc	2 kg	845 g
Confiture de fraises	500 mL	155 mL

Annexe C

Conseil de planification sociale de Winnipeg et Winnipeg Harvest – Janvier 2001 – Niveau de vie acceptable (NVA) 2000		
Article	NVA - Quantité et coût unitaire	NVA - Estimation coût annuel
Chaussures athlétiques (enfant 1)	3 @ 12 \$	36,00
Chaussures athlétiques (enfant 2)	3 @ 12 \$	36,00
Chaussures athlétiques (adulte 1)	1 @ 40 \$	40,00
Chaussures athlétiques (adulte 2)	1 @ 40 \$	40,00
Chaussures de ville (enfant 1)	1 @ 20 \$	20,00
Chaussures de ville (enfant 2)	1 @ 20 \$	20,00
Chaussures de ville (adulte 1)	1 @ 60 \$	60,00
Chaussures de ville (adulte 2)	1 @ 60 \$	60,00
Sandales (enfant 1)	1 @ 15 \$	15,00
Sandales (enfant 2)	1 @ 15 \$	15,00
Sandales (adulte 1)	1 @ 20 \$	20,00
Sandales (adulte 2)	1 @ 20 \$	20,00
Bottes d'hiver (enfant 1)	1 @ 40 \$	40,00
Bottes d'hiver (enfant 2)	1 @ 40 \$	40,00
Bottes d'hiver (adulte 1)	1 @ 90 \$	30,00 (pour 3 ans)
Bottes d'hiver (adulte 2)	1 @ 90 \$	30,00 (pour 3 ans)
Bottes de caoutchouc (enfant 1)	1 @ 12 \$	12,00
Bottes de caoutchouc (enfant 2)	1 @ 12 \$	12,00
Bottes de caoutchouc (adulte 1)	1 @ 25 \$	6,25 (pour 4 ans)
Bottes de caoutchouc (adulte 2)	1 @ 25 \$	6,25 (pour 4 ans)
Bas (enfant 1)	8 @ 2,38 \$	19,04
Bas (enfant 2)	8 @ 2,38 \$	19,04
Bas (adulte 1)	5 @ 2,20 \$	11,00
Bas (adulte 2)	5 @ 2,20 \$	11,00
Caleçon (enfant 1)	6 @ 2 \$	12,00
Caleçon (enfant 2)	6 @ 2 \$	12,00
Caleçon (adulte 1)	4 @ 9 \$	36,00
Caleçon (adulte 2)	4 @ 9 \$	36,00
Soutien gorge (adulte 2)	3 @ 26 \$	78,00
Sous-vêtement long (enfant 1)	5 @ 3,46 \$	17,30
Sous-vêtement long (enfant 2)	5 @ 3,46 \$	17,30
Sous-vêtement long (adulte 1)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Sous-vêtement long (adulte 2)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Pantalons (enfant 1)	6 @ 12 \$	72,00
Pantalons (enfant 2)	6 @ 12 \$	72,00
Pantalons (adulte 1)	2 @ 40 \$	80,00
Pantalons (adulte 2)	2 @ 40 \$	80,00

**Conseil de planification sociale de Winnipeg et Winnipeg Harvest –
Janvier 2001 – Niveau de vie acceptable (NVA) 2000 (fin)**

Article	NVA - Quantité et coût unitaire	NVA - Estimation coût annuel
Pantalon court (enfant 1)	3 @ 13 \$	39,00
Pantalon court (enfant 2)	3 @ 13 \$	39,00
Pantalon court (adulte 1)	1 @ 20 \$	20,00
Pantalon court adulte 2)	1 @ 20 \$	20,00
T-shirt (enfant 1)	3 @ 10 \$	30,00
T-shirt (enfant 2)	3 @ 10 \$	30,00
T-shirt (adulte 1)	3 @ 15 \$	45,00
T-shirt (adulte 2)	3 @ 15 \$	45,00
Pull (enfant 1)	2 @ 20 \$	40,00
Pull (enfant 2)	2 @ 20 \$	40,00
Pull (adulte 1)	2 @ 30 \$	60,00
Pull (adulte 2)	2 @ 30 \$	60,00
Pyjama (enfant 1)	2 @ 15 \$	30,00
Pyjama (enfant 2)	2 @ 15 \$	30,00
Pyjama (adulte 1)	1 @ 40 \$	40,00
Pyjama (adulte 2)	1 @ 40 \$	40,00
Maillot de bain (enfant 1)	1 @ 15 \$	15,00
Maillot de bain (enfant 2)	1 @ 15 \$	15,00
Maillot de bain (adulte 1)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Maillot de bain (adulte 2)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Veste (enfant 1)	1 @ 60 \$	60,00
Veste (enfant 2)	1 @ 60 \$	60,00
Veste (adulte 1)	1 @ 150 \$	75,00 (pour 2 ans)
Veste (adulte 2)	1 @ 150 \$	75,00 (pour 2 ans)
Imperméable (enfant 1)	1 @ 25 \$	25,00
Imperméable (enfant 2)	1 @ 25 \$	25,00
Imperméable (adulte 1)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Imperméable (adulte 2)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Divers (enfant 1)	s/o	15,00
Divers (enfant 2)	s/o	15,00
Divers (adulte 1)	s/o	15,00
Divers (adulte 2)	s/o	15,00

Légende

Adulte 1 = homme

Adulte 2 = femme

Enfant 1 = garçon

Enfant 2 = fille

Source : Statistique Canada

Annexe D

Pourcentage des logements dont le loyer inclut divers appareils, enquête supplémentaire sur les loyers de l'Enquête sur la population active (EPA), moyenne de juin à décembre 2000

Province	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.
Logements de deux chambres										
Réfrigérateur	82	91	87	81	12	84	90	85	91	91
Cuisinière	81	92	89	80	13	85	89	88	91	92
Laveuse	13	12	9	8	3	9	27	36	18	31
Sécheuse	13	11	7	6	2	8	27	32	18	28
Logements de trois chambres										
Réfrigérateur	85	81	69	70	8	63	76	73	82	82
Cuisinière	84	79	71	69	8	63	76	73	83	84
Laveuse	11	8	15	11	2	18	34	38	36	38
Sécheuse	9	8	14	10	2	18	38	37	37	36

Source : Statistique Canada

Annexe E

Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies ¹					
Centre urbain	Taille ²	Tarifs d'autobus	Assurance	Essence	Mises au point
St. John's	2	x	(x)	(x)	x
Cornerbrook	4	(x)	x	x	
Grand Falls	4			x	
Charlottetown	3		x	x	x
Halifax	2	x	(x)	(x)	x
Sydney	2	x	x	(x)	
Truro	3			x	
Moncton	2	x	(x)	(x)	x
Saint John	2	x	(x)	(x)	x
Fredericton	3	x	(x)	(x)	
Bathurst	4		x	x	
Montréal	1	x ³	(x) ³	(x)	x
Québec	1	x	(x)	(x)	x
Hull	2	x	(x)		
Chicoutimi/Jonquière	2	x	(x)	x	
Sherbrooke	2	x	(x)	x	
Trois-Rivières	2	x	(x)	x	
Drummondville	3	x	x		
Shawinigan/Shawinigan Sud	3	x	x		
Saint-Jean	3	x	x		
Granby	3	x	x		
Baie-Comeau	3		x		
Rouyn-Noranda	3		x		
Sorel	3		x		
Saint-Hyacinthe	3		x		
Valleyfield	3		x		
Victoriaville	3	x			
Thetford Mines	4		x		
Toronto	1	x	(x)	(x)	(x)
Ottawa	1	x	(x)	(x)	(x)
Hamilton	1	x	(x)	(x)	
London	2	x	(x)	(x)	
Kitchener	2	x	(x)		
St. Catharines/Niagara	2	x ⁴	(x)		
Windsor	2	x	(x)	(x)	

Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies (suite)

Centre urbain	Taille ²	Tarifs d'autobus	Assurance	Essence	Mises au point
Oshawa	2	x	(x)		
Sudbury	2	x	(x)	(x)	
Kingston	2	x	(x)		
Thunder Bay	2	x	(x)	(x)	x
Barrie	2		(x)		
Guelph	2		(x)		
Brantford	2		(x)		
Peterborough	2		(x)		
Cornwall	3		x		
Belleville	3		x		
Chatham	3		x		
Sarnia	3	x	x	x	
North Bay	3		x		
Timmins	3		x		
Sault Ste. Marie	3		x		
<hr/>					
Winnipeg	1	x	(x)	(x)	x
Brandon	3	x	x	x	
Thompson	4	(x)			
<hr/>					
Regina	2	x	(x)	(x)	x
Saskatoon	2	x	(x)	(x)	x
Moose Jaw	3	x	x	x	
Prince Albert	3	x		x	
Swift Current	4	(x)			
Yorkton	4	(x)			
<hr/>					
Calgary	1	x	(x)	(x)	x
Edmonton	1	x	(x)	(x)	x
Lethbridge	3	x	x	x	
Medicine Hat	3	x			
Red Deer	3	x			
Fort McMurray	3	x			
Vancouver	1	x	x	(x)	(x)
Victoria	2	x	x	(x)	x
Kelowna	2	x	(x)	(x)	
Abbotsford/Matsqui/Mission	2	x	(x) ⁵	(x)	x
Chilliwack	3		x		
Penticton	3		x		
Nanaimo	3	x			
Kamloops	3	x	x		
Prince George	3	x	x	x	
Williams Lake	4		x		

Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies (fin)

Centre urbain	Taille ²	Tarifs d'autobus	Assurance	Essence	Mises au point
Whitehorse	4	x	x	x	x
Yellowknife	4	x	x	x	x
Iqaluit	4				x

Remarque : Les données entre parenthèses ne sont pas utilisées dans le calcul des coûts du transport de la MPC.

¹ Source : Division des prix, Statistique Canada

² Taille de la région : 1 – 500 000 +
2 – 100 000 – 499 999
3 – 30 000 – 99 999
4 – Urbaine <30 000

³ Comprend des données distinctes pour « Saint-Jérôme » à l'intérieur de la RMR de Montréal.

⁴ Comprend des données distinctes pour « Welland » et « Niagara Falls » à l'intérieur de la RMR de St.Catharines/Niagara.

⁵ Comprend des données distinctes pour « Matsqui » et « Mission ».

Annexe F

Articles de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) inclus dans le calcul des autres dépenses : numérateur	
Numéro de l'article	Description de l'article
2200	Achats de téléphones et matériel
2202-2204	Services téléphoniques
2230	Postes et autres services postaux et de communication
2310	Produits de nettoyage ménagers
2320-2330	Articles en papier, emballages pour aliments
2380	Autres fournitures ménagères
2500	Meubles
2510	Carpettes, tapis et sous tapis
2520	Couvre fenêtres et équipement ménager en matière textile
2540	Climatiseurs d'appartement, humidificateurs et déshumidificateurs portatifs
2552	Fours à micro-ondes et fours à convection
2560	Petits appareils électriques pour la préparation des aliments
2580	Aspirateurs et autres appareils de nettoyage de tapis
2584	Machines à coudre
2586	Autres appareils et articles électriques
2590	Accessoires et pièces pour gros appareils
2640	Lampes et abat-jour
2650	Ustensiles de cuisine et de cuisson non électriques
2660	Articles de table, couverts et couteaux
2670	Matériel de nettoyage non électrique
2672	Bagage
2674	Matériel de sécurité au foyer
2680	Autres équipements, pièces et accessoires ménagers
2690-2710	Entretien et réparations de meubles et d'équipement
2720-2730	Services liés à l'ameublement et à l'équipement
3312	Autres médicaments et produits pharmaceutiques
3500-3580	Soins personnels
3700	Matériel de sport et d'athlétisme
3720	Jouets et véhicules pour enfants
3730	Jeux électroniques et pièces connexes
3830	Location de jeux vidéo
3770-3774	Matériel et service photographiques
3900	Bicyclettes, pièces et accessoires
3950	Entretien et réparations de bicyclettes

**Articles de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) inclus
dans le calcul des autres dépenses : numérateur (fin)**

Numéro de l'article	Description de l'article
4000-4070	Matériel et services de divertissement au foyer
4100	Cinémas
4110	Événements sportifs (comme spectateur)
4120	Spectacles en salle
4130	Admission aux musées et autres activités
4140	Frais de location pour télédistribution (câble) et pour la diffusion par satellite
4150	Cotisations et droits pour établissements sportifs et récréatifs
4160	Cotisations pour usage unique d'établissements sportifs et récréatifs
4170	Camps pour enfants
4300-4340	Matériel de lecture et autres imprimés
4400-4410	Fournitures pour l'éducation
4420-4430	Manuels
4630	Frais de services bancaires
5220-5230	Contributions aux œuvres de bienfaisance

Source : Statistique Canada

Annexe G

(Source : Statistique Canada)

Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence, selon les divers éléments, 2001 (\$)						
Collectivité/Taille de collectivité	Nourriture	Vêtements chaussures	Logement	Transport	Autre	Total
Terre-Neuve-et-Labrador, région rurale	7 076	2 349	5 843	4 059	6 497	25 824
Terre-Neuve-et-Labrador, <30 000	7 076	2 349	6 365	4 059	6 497	26 346
St. John's, RMR	6 920	2 349	7 277	1 517	6 389	24 452
Î.-P.-É., région rurale	6 506	2 152	6 152	3 767	5 968	24 545
Î.-P.-É., <30 000	6 506	2 152	6 824	3 767	5 968	25 217
Charlottetown, AR	6 506	2 152	7 844	3 767	5 968	26 237
Nouvelle-Écosse, région rurale	6 739	2 318	6 438	4 048	6 243	25 786
Nouvelle-Écosse, <30 000	6 739	2 318	6 906	4 048	6 243	26 254
Nouvelle-Écosse, 30 000 – 99 999	6 739	2 318	7 176	1 503	6 243	23 979
Halifax, RMR	6 697	2 318	8 682	1 566	6 214	25 477
Cap Breton, AR	6 509	2 318	6 864	1 293	6 085	23 069
Nouveau-Brunswick, région rurale	6 711	2 317	5 743	4 038	6 223	25 032
Nouveau-Brunswick, <30 000	6 711	2 317	6 253	4 038	6 223	25 542
Fredericton, AR	6 591	2 317	8 215	1 448	6 140	24 711
Saint John , RMR	6 626	2 317	6 421	1 611	6 165	23 140
Moncton, AR	6 625	2 317	7 687	1 268	6 164	24 061
Québec, région rurale	6 440	2 298	5 486	3 829	6 023	24 076
Québec, <30 000	6 440	2 298	5 690	3 829	6 023	24 280
Québec, 30 000 – 99 999	6 440	2 298	6 044	1 212	6 023	22 017
Québec, 100 000 – 499 999	6 440	2 298	6 410	1 496	6 023	22 667
Québec, RMR	6 434	2 298	6 758	1 551	6 019	23 060
Montréal, RMR	6 425	2 298	7 280	1 365	6 013	23 381
Ontario, région rurale	5 818	2 283	7 771	3 990	5 584	25 446
Ontario, < 30 000	5 818	2 283	7 867	3 990	5 584	25 542
Ontario, 30 000 – 99 999	5 818	2 283	8 323	1 516	5 584	23 524
Ontario, 100 000 – 499 999	6 136	2 283	9 181	1 713	5 803	25 116
Ottawa, RMR	6 606	2 283	10 789	1 609	6 127	27 414
Hamilton / Burlington, RMR	5 550	2 283	9 553	1 599	5 399	24 384
Toronto, RMR	6 102	2 283	12 193	2 379	5 780	28 737
Manitoba, région rurale	6 282	2 267	5 251	4 236	5 893	23 929
Manitoba, <30 000	6 282	2 267	6 493	4 236	5 893	25 171
Brandon, AR	6 282	2 267	6 847	1 271	5 893	22 560
Winnipeg, RMR	6 297	2 267	7 573	1 682	5 903	23 722
Saskatchewan, région rurale	6 329	2 265	5 331	4 077	5 924	23 926
Saskatchewan, <30 000	6 329	2 265	6 309	4 077	5 924	24 904
Saskatchewan, 30 000 – 99 999	6 329	2 265	6 483	1 292	5 924	22 293
Saskatoon, RMR	6 760	2 265	7 785	1 327	6 221	24 358
Regina, RMR	6 275	2 265	7 725	1 335	5 887	23 487
Alberta, région rurale	6 824	2 166	6 868	3 645	6 197	25 700
Alberta, <30 000	6 824	2 166	8 038	3 645	6 197	26 870
Alberta, 30 000 – 99 999	6 824	2 166	8 746	1 341	6 197	25 274
Edmonton, RMR	6 520	2 166	8 578	1 501	5 987	24 752
Calgary, RMR	6 511	2 166	10 276	1 465	5 981	26 399
Colombie-Britannique, région rurale	7 106	2 302	7 935	4 065	6 485	27 893
Colombie-Britannique, <30 000	7 106	2 302	8 007	4 065	6 485	27 965
Colombie-Britannique, 30 000 – 99 999	7 106	2 302	8 361	1 361	6 485	25 615
Colombie-Britannique, 100 000 – 499 999	7 145	2 302	9 861	1 284	6 512	27 104
Vancouver, RMR	6 912	2 302	11 289	1 713	6 351	28 567

**Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC)
pour la famille de référence, selon les divers éléments, 2002 (\$)**

Collectivité/Taille de collectivité	Nourriture	Vêtements chaussures	Logement	Transport	Autre	Total
Terre-Neuve-et-Labrador, région rurale	7 453	2 267	5 943	3 928	6 561	26 152
Terre-Neuve-et-Labrador, <30 000	7 453	2 267	6 475	3 928	6 561	26 684
St. John's, RMR	7 227	2 267	7 403	1 519	6 409	24 825
Î.-P.-É., région rurale	6 761	2 167	6 233	3 643	6 027	24 831
Î.-P.-É., <30 000	6 761	2 167	6 914	3 643	6 027	25 512
Charlottetown, AR	6 761	2 167	7 947	3 643	6 027	26 545
Nouvelle-Écosse, région rurale	6 987	2 257	6 536	3 997	6 240	26 017
Nouvelle-Écosse, <30 000	6 987	2 257	7 011	3 997	6 240	26 492
Nouvelle-Écosse, 30 000 – 99 999	6 987	2 257	7 286	1 505	6 240	24 275
Halifax, RMR	6 955	2 257	8 815	1 569	6 218	25 814
Cap Breton, AR	6 829	2 257	6 969	1 295	6 133	23 483
Nouveau-Brunswick, région rurale	7 050	2 284	5 822	4 125	6 301	25 582
Nouveau-Brunswick, <30 000	7 050	2 284	6 339	4 125	6 301	26 099
Fredericton, AR	6 927	2 284	8 328	1 449	6 218	25 206
Saint John , RMR	6 896	2 284	6 510	1 641	6 197	23 528
Moncton, AR	6 771	2 284	7 793	1 269	6 112	24 229
Québec, région rurale	6 500	2 307	5 568	3 666	5 945	23 986
Québec, <30 000	6 500	2 307	5 775	3 666	5 945	24 193
Québec, 30 000 – 99 999	6 500	2 307	6 133	1 282	5 945	22 167
Québec, 100 000 – 499 999	6 500	2 307	6 503	1 476	5 945	22 731
Québec, RMR	6 538	2 307	6 855	1 607	5 971	23 278
Montréal, RMR	6 491	2 307	7 384	1 401	5 939	23 522
Ontario, région rurale	6 006	2 244	7 965	3 930	5 569	25 714
Ontario, < 30 000	6 006	2 244	8 063	3 930	5 569	25 812
Ontario, 30 000 – 99 999	6 006	2 244	8 531	1 517	5 569	23 867
Ontario, 100 000 – 499 999	6 257	2 244	9 410	1 792	5 738	25 441
Ottawa, RMR	6 719	2 244	11 058	1 637	6 050	27 708
Hamilton / Burlington, RMR	5 856	2 244	9 791	1 661	5 468	25 020
Toronto, RMR	6 356	2 244	12 497	2 441	5 805	29 343
Manitoba, région rurale	6 560	2 246	5 366	4 127	5 944	24 243
Manitoba, <30 000	6 560	2 246	6 635	4 127	5 944	25 512
Brandon, AR	6 560	2 246	6 996	1 398	5 944	23 144
Winnipeg, RMR	6 528	2 246	7 738	1 733	5 923	24 168
Saskatchewan, région rurale	6 316	2 288	5 430	3 982	5 808	23 824
Saskatchewan, <30 000	6 316	2 288	6 428	3 982	5 808	24 822
Saskatchewan, 30 000 – 99 999	6 316	2 288	6 605	1 302	5 808	22 319
Saskatoon, RMR	6 805	2 288	7 933	1 385	6 138	24 549
Regina, RMR	6 457	2 288	7 872	1 385	5 903	23 905
Alberta, région rurale	6 948	2 162	7 084	3 484	6 149	25 827
Alberta, <30 000	6 948	2 162	8 290	3 484	6 149	27 033
Alberta, 30 000 – 99 999	6 948	2 162	9 021	1 351	6 149	25 631
Edmonton, RMR	6 630	2 162	8 847	1 530	5 935	25 104
Calgary, RMR	6 740	2 162	10 599	1 560	6 009	27 070
Colombie-Britannique, région rurale	7 032	2 302	8 045	3 917	6 301	27 597
Colombie-Britannique, <30 000	7 032	2 302	8 118	3 917	6 301	27 670
Colombie-Britannique, 30 000 – 99 999	7 032	2 302	8 477	1 363	6 301	25 475
Colombie-Britannique, 100 000 – 499 999	7 233	2 302	9 998	1 349	6 436	27 318
Vancouver, RMR	7 120	2 302	11 446	1 716	6 360	28 944